

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1791

17 juillet 2012

SOMMAIRE

2307521 Ontario Inc.	85952	Malux S.A.	85960
ACAC Holdings Luxembourg	85965	MAMIMAMA Spf S.A.	85960
Austria Corporation	85960	Mara International S.A.	85960
BNP Paribas Focused Strategies Funds ..	85959	Marelle Holding S.à r.l.	85950
Brugama SPF S.A.	85963	Marelle S.à r.l.	85951
Helarb Investments Partners (SCA) SI- CAR	85922	Megaland Holding S.à r.l.	85960
IVG Vysehrad Beteiligungs GmbH	85963	Merban Reinsurance Company No. 1 S.A.	85951
Jansen und Rosenberg S.n.c.	85947	Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A.	85961
Jomarita Taxis S.à r.l.	85957	M.H. Luxembourg S.A.	85950
JT International Luxembourg S.A.	85945	Mia S.A.	85961
KÖHL Aktiengesellschaft	85946	Micro International S.A.	85961
L'Abbaye S.A.	85946	Mijan S.A.	85962
La Forge S.A.	85946	Min Invest S.A., SPF	85962
Lakewood International S.à r.l.	85947	MIPOJOMA Spf S.A.	85962
LaSalle Euro Growth II Finance S.à r.l. ...	85946	Miya S. à r.l.	85952
LaSalle Euro Growth II S.à r.l.	85947	Miya S. à r.l.	85956
Legio Lux S.A.	85947	Neely Holding S.A.	85962
Les Sportifs S.à r.l.	85948	Oquendo (SCA) SICAR	85963
L'étoile S.A.	85946	Protos S.A.	85951
Leumi Global Managers Fund	85948	Scevolles S.A.	85968
Liconi S.A.	85948	Schaefer Vic Sarl	85968
Liegeois S.A.	85948	Share	85948
Ludicris	85949	Share Planete S.A.	85967
Luxemburgische Trockenbau und Estrich s.à r.l.	85949	Société Holding pour le Financement Im- mobilier S.A. - SPF	85967
Lux Santé S.A.	85949	Storvik S.A.	85968
Macro International S.A.	85956	Telesto Services s.à r.l.	85949
Magellan Holding S.à r.l.	85958	Vallbacken S.A.	85962
Magna Stamping S.à r.l.	85950	Vysehrad Beteiligungs GmbH	85963
Maine S.A.	85959	Wallberg Invest S.A.	85961
Malbrouck Immo S.A.	85959	Wertex S.A.	85950
Malibu S.à r.l.	85959		
Malux S.A.	85959		

Helarb Investments Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 124.846.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR, an investment company in risk capital formed as a corporate partnership limited by shares (société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124846 (the SICAR).

The SICAR was incorporated on 29 December 2006 pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Frieders, a notary then resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 796 of 5 May 2007. The Company's articles of association have since been amended on 5 October 2007 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 749 of 27 March 2008.

The Meeting is chaired by Carolina Koerner, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mrs Sylvie Dupont, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Meeting elected as scrutineer, Laure Mersch, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer form together the board of the meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders present or represented (the Shareholders) and the number of their shares are shown on an attendance list. The proxies, if any, signed ne varietur by the proxyholder, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. it appears from the said attendance list that the entire share capital of the SICAR is represented at the Meeting, so that, pursuant to article 16.2 of the articles of association of the SICAR (the Articles) and to article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting can validly decide on all the items of the agenda. Resolutions, in order to be validly adopted, must be carried by a majority of seventy-five (75) per cent of the votes cast;

III. the present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered letters to all Shareholders on June 1, 2012;

IV. the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment and full restatement of the Articles;
2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend and fully restate the Articles, which will henceforth read as follows:

"I. Definitions - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Definitions. Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below:

Accounting Period means the calendar year;

Administrative and Financing Expenses means all expenses relating to the Partnership and General Partner's operation and administration directly or indirectly borne by the Partnership as set forth in the Prospectus;

Affiliate means an entity or Person directly or indirectly controlling or controlled by or under common control with the party at issue. The term «control» (and any derivative thereof) means - for the purpose of the definition of Affiliate - in respect of an entity, the right to (i) exercise the majority of the voting rights in the meeting of partners of such entity, or (ii) to appoint the majority of the members of the body in charge of the day-to-day business of such entity or (iii) to determine the policy and strategy of such entity;

Aggregate Commitments means the total Commitments made by the Investors, whether drawn or undrawn;

Articles means these articles of association, as amended from time to time;

Business Day means each day upon which banks are open for business in Luxembourg;

Capital Contribution means the aggregate contributions of each Partner as share capital and premium in exchange for the issuance of Shares of the Partnership, including, for the avoidance of doubt, the Committed Capital Contribution of the relevant Partner;

Class means each class of shares within the Partnership;

Class A Shares means the class A shares as set out in these Articles;

Class B Shares means the class B shares as set out in these Articles;

Class C Share means the unlimited share held by the General Partner and designated as «Class C Share» having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Commitments means the maximum amount agreed to be contributed or contributed to the Partnership by way of subscription for Shares by an Investor pursuant to the terms and conditions set out in the Subscription Agreement entered into by such Investor;

Committed Capital Contribution means the portion of each Investor's Commitment drawn down and contributed by such Investor as share capital and premium in exchange for the issuance of Shares of the Partnership insofar as is not yet repaid;

Correspondents means duly authorised correspondent banks and agents appointed in good faith by the Custodian and Paying Agent under its responsibility;

Custodian and Paying Agent means any person or entity to whom the duties of the custodian and paying agent of the Partnership will be entrusted to;

Default Date means the date at which the relevant Investor has been declared a Defaulting Investor by the General Partner;

Default Redemption Price means 75 per cent of the last available Net Asset Value of the relevant Shares;

Distributable Cash means the total cash available on any distribution date at the level of the Partnership and received from whatever source by the Partnership for distribution to the Partners as determined by the General Partner, which available cash may include, without limitation, net proceeds from any operations, disposals of Investments, as well as any repayment of capital net of all expenses and/or capital expenditures;

Drawdown Notice means the written notice delivered by the General Partner which determines the tranches and dates for the Commitments of the Investors to be advanced;

EVCA means the European Venture Capital Association;

Final Closing Date means the date which is 12 months after the First Closing Date;

First Closing Date means 1 July 2007;

First Drawdown Date in relation to an Investor or a Subsequent Investor, the date upon which the first drawdown of its Commitment is made pursuant to Article 9 and Article 6.4;

Fiscal Year means the fiscal year of the Partnership which commences on January 1 of each year and ends on December 31 of each year, except for the first fiscal year which commenced on 29 December 2006 and ended on 31 December 2007;

Founder Partners means any person who subscribes for Class A and Class B Shares at the time of the incorporation of the Partnership and whose liability is limited to the amount of their investments in the Partnership;

General Partner means the managing general partner of the Partnership who has subscribed to a Class C Share and whose liability is unlimited;

Indemnified Party means the General Partner and its respective agents, affiliates and personnel which the Partnership has agreed to indemnify and hold harmless out of the Partnership's assets;

Investment means any investment acquired by the Partnership;

Investment Period means the period commencing on the First Closing Date and ending on the fifth anniversary of the First Closing Date (or the sixth anniversary or the seventh anniversary of the First Closing Date as may be determined by the General Partner in its discretion), and provided that the Investment Period shall not be extended by a second one year period without the consent of the general meeting of Partners;

Investor(s) means any person who enters into a Subscription Agreement to subscribe for Shares;

IRR means the internal rate of return, means the annualised effective compounded return rate earned on the Capital Contribution made by the relevant Partner;

Law means jointly the Law of 10 August 1915 and the Law of 15 June 2004;

Law of 10 August 1915 means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Law of 15 June 2004 means the Luxembourg law of 15 June, 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time;

Management Fee means the management fee determined and allocated as set forth in the Prospectus;

Net Asset Value means the net asset value per Share or of the Partnership, as the case may be, as determined in accordance with Article 10 of these Articles;

Partner(s) mean any holder(s) of any Shares, including the General Partner, unless the context requires otherwise;

Partnership means HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), formed as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque or SICAR);

Person means a natural or legal person, cooperative, partnership, trust, association, estate, governmental body, and pronouns which refer to a Person have a similarly extended meaning;

Preferred Return means such return determined at a dividend payment date, as is equal to 8% IRR on the amount of the Capital Contributions made by the Partners;

Previous Investor means an Investor whose Commitments have been drawn down on or after the First Closing Date but prior to the First Drawdown Date of a Subsequent Investor;

Prohibited Partner means a Partner who ceased to be or is found not to adhere to the status of a Well-Informed Investor;

Prospectus means the prospectus prepared and issued by the Partnership as amended and/or updated from time to time;

Purchase Price means upon the discretion of the General Partner 75 per cent of the last available Net Asset Value of the relevant Shares;

Purchaser means the person determined by the General Partner to whom the Shares of the Defaulting Investor shall be sold;

Redemption Date means any date when the Shares are redeemed in accordance with Article 8 hereof;

Redemption Price means the price at which the Shares have been redeemed as further set forth in Article 8 hereof;

Register means the register of Investors/Partners held at the registered office of the Partnership;

Shares means the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares collectively unless the context requires otherwise;

Subscription Agreement means the agreement between the Partnership and each Investor setting forth (i) the Commitment of such Investor, (ii) the rights and obligations of such Investor in relation to its subscription for Shares; and (iii) representations and warranties given by such Investor in favor of the Partnership;

Subscription Price means the subscription price at which the Shares are offered;

Subsequent Investor means any Investor admitted to the Partnership after the First Closing Date pursuant to Article 6.3 of these Articles;

Undrawn Commitment means in relation to an Investor, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for draw down;

Valuation Date means the date on which the Net Asset Value is determined in accordance with these Articles; and

Well-Informed Investor means a well-informed investor as defined under article 2 of the Law of 15 June 2004.

Art. 2. Name. There exists among the General Partner as the subscriber of the unlimited Class C Share, the Founder Partners and all those who may become owners of the Shares, a Luxembourg company in the form of a «société en commandite par actions» qualifying as a «société d'investissement en capital à risque» under the name of HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR (hereinafter the Partnership), which will be governed by the Law, as well as by these Articles.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Partnership within the city of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Partners deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object. The objective of the Partnership is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the widest possible meaning as may be permitted under the Law of 15 June 2004 in order to provide its Partners with the benefit of returns on the management of its assets in consideration for the risk that they incur in this respect.

To that effect the Partnership may directly or indirectly borrow funds from its Partners, affiliate companies and/or unrelated third party lenders and capital market parties, entering into loan and finance agreements, issuing bonds, notes or other debt or equity instruments (convertible or not) both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Such indebtedness may be secured by the assets and/or shares of the Partnership and/or its subsidiaries. It may also enter into hedging transactions and buy/sell derivative products for hedging purposes only.

In particular, the Partnership may use its funds whether borrowed or not for the creation, development and control of any enterprise and the grant to companies in which the Partnership has a direct or indirect participating interest, and/

or to any affiliates of the group the Partnership is a member of and/or any parent company of the Partnership, of any financial assistance, support, loans, advances, security or guarantees. The Partnership may also subscribe to whatever securities issued by any of the referred companies or affiliates in furtherance of the objects set out in this article 4.

Further, the Partnership may take any measures and carry out any operation or transaction, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 5. Duration. The Partnership is incorporated for a limited duration of 10 years from its date of incorporation, unless extended by the General Partner in its discretion, for up to two additional one year periods. The resolution to extend the duration of the Partnership beyond 12 years will be adopted by the general meeting of Partners of the Partnership in a manner required for amendment of the Articles, as set out in article 22 below, each time subject to the consent of the General Partner.

The Partnership shall terminate prior to its term by a resolution adopted by the general meeting of Partners of the Partnership in a manner required for amendment of the Articles, as set out in article 22 below, subject to the consent of the General Partner.

The Partnership shall further terminate prior to its term in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner, unless otherwise decided by the general meeting of Partners of the Partnership in a manner required for amendment of the Articles, as set out in article 22 below.

II. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The subscribed and issued share capital of the Partnership is set at one million one hundred euro (€ 1,000,100.-) divided into the following three classes of shares:

- (i) eight thousand (8,000) Class A Shares without a par value;
- (ii) two thousand (2,000) Class B Shares without a par value;
- (iii) one (1) Class C Share, without a par value

6.2 The General Partner is authorised, within a period of five years as from the date of publication of the present deed, to increase the share capital of the Partnership in one or several times by up to an aggregate amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) with or without issue premium by issuing up to one thousand (1,000) additional Class A Shares at the subscription price of one hundred euro (EUR 100) per share. The General Partner is authorised to determine the conditions governing the subscription and issue of such shares.

6.3 Existing Investors may be permitted at the discretion of the General Partner, to increase the amount of their Commitments at any time during the Investment Period provided that they each sign and deliver to the General Partner an amended Subscription Agreement reflecting such increase of their Commitment, and such Investors shall be treated as though they were Subsequent Investors in respect of and to the extent of the increased amount of their Commitments for the purposes of Article

6.4 and for all other purposes of these Articles.

Preferential subscription rights shall apply within a class of Shares only and may not be suppressed by the General Partner. New Shares may be issued upon acceptance of the Subscription Agreement containing, inter alia, the Commitment of the prospective investor to subscribe for Class A Shares, and to pay them up by a certain contribution in cash or, upon the discretion of the General Partner, in kind.

New Shares of any class shall each time be issued at the Subscription Price which may include any issue premium as decided at the discretion of the General Partner. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares. Any Shares will be issued in accordance with the Law of 10 August 1915.

6.4 This Article 6.4 shall apply where an Investor (the Subsequent Investor) is admitted as an Investor to the Partnership after the First Closing Date pursuant to Article 6.3, and Commitments have been drawn down (the Relevant Drawdowns) from Investors (the Previous Investors) on or after the First Closing Date but prior to the First Drawdown Date of such Subsequent Investor.

Such Subsequent Investor shall, on its First Drawdown Date, pay to the Partnership by way of drawdown of its Commitment, an amount equal to the proportion of the total amount drawn down from Previous Investors which the Commitment subscribed by such Subsequent Investor bears to the Aggregate Commitments at its First Drawdown Date plus a sum notified to it by the General Partner equal to interest thereon (or each portion thereof) at the rate of 4 per cent per annum (calculated on a daily basis) above EURIBOR for the period from the date when such amount (or the relevant portion thereof) would have been drawn down had such Subsequent Investor been an Investor since the First Closing Date to its First Drawdown Date.

The amount by which the amount of the Commitments of the Previous Investors which have been drawn down exceeds the amount being the same proportion of the Commitments of the Previous Investors as the proportion of the Commitments of the Subsequent Investor which has been drawn down, together with an amount equal to interest thereon calculated as provided above in this Article 6.4, will be paid to Previous Investors pro rata to their respective Commitments as soon as practicable after receipt from Subsequent Investors, so that immediately thereafter the amounts of all Investors' Undrawn Commitments will bear the same proportion to their respective Commitments. The amount so paid

(but excluding the amount equal to interest payable pursuant to this Article) will be in partial repayment of the drawn down Commitments of the Previous Investor and will increase their Undrawn Commitments and thereby be available for drawdown again.

6.5 Where amounts equal to interest are payable by a Subsequent Investor pursuant to Article 6.4, such amounts shall be payable in addition to the Commitment of such Subsequent Investor and shall not be treated as a distribution for any purposes of these Articles.

6.6 Any Share subscribed to, will be fully paid-up in cash, or, upon discretion of the General Partner, in kind.

6.7 Further, the minimum subscribed share capital of the Partnership, including share premium, if any, shall be one million euro (EUR 1,000,000.-), which must be reached within twelve (12) months after the date on which the Partnership is authorised as a «société d'investissement en capital à risque» or SICAR.

6.8 The Shares may only be subscribed to by Well-Informed Investors within the meaning of the Law of 15 June 2004. This restriction is not applicable to the General Partner.

Art. 7. Shares.

7.1 The Partnership recognises only one holder per Share; in the event that a Share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Partnership.

7.2 The Shares of the Partnership are and will continue to be in registered form. The Shares are not certificated, but a certificate witnessing the registration of the relevant Partner in the Register of the Partnership and the number of Shares held by it shall be issued by the Partnership on request of the Partner.

7.3 A Register shall be kept at the registered office of the Partnership and shall be maintained by the registrar and transfer agent. Such Register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

7.4 No Partner may transfer the Shares it holds unless: (i) it has obtained the General Partner's written consent, (ii) the transferee or purchaser is determined to be a Well-Informed Investor within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, (iii) the transferor remains jointly and severally liable with the transferee for any remaining obligations at such time relating to the transferor's position as holder of the Shares relating to the period prior to transferring to the transferee (including without limitation the obligation to pay any remaining balance of its Commitment in accordance with any draw down previously made by the General Partner). Any transfer by a Partner of its Shares shall be subject to a right of first refusal in favor of the other Partners. The conditions under ii) above do not apply to the General Partner.

7.5 The Class C Share may only be transferred upon a replacement of the General Partner as per Article 11.4.

7.6 Any transfer of Shares to a person or entity which does not qualify as a Well-Informed Investor will not be valid vis-à-vis the Partnership. The Partnership and/or its appointed agents, if any, shall not accept to register such transfer in the Partners' register. The transfer may normally be effectuated by delivery to the General Partner and/or its appointed agents, if any, of an instrument of transfer in appropriate form. The transferee will be required to complete a Subscription Agreement under which he accepts to take over the Commitments subscribed for by the transferor.

Art. 8. Redemption.

8.1 The Partnership is a closed-ended investment company. Consequently, Shares in the Partnership shall not be redeemable at the request of any Partner and Partners should be aware that the liquidity of their investments will be limited. The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers such redemption to be in the best interest of the Partnership.

8.2 Upon a decision by the General Partner to redeem any Share, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Partners, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the Redemption Price and the Redemption Date.

8.3 Shares will, unless otherwise determined in the discretion of the General Partner, be redeemed on a basis pro rata to the respective number of Shares held by each Partner.

8.4 The Shares may be redeemed on a compulsory basis in the event that it appears that a Partner has become a Prohibited Partner, at the Default Redemption Price, to be paid at the time of the final liquidation payment to be made to the Partners by the liquidator of the Partnership. Further, in the event of such compulsory redemption, the General Partner may decide to provide the remaining Partners (other than the Prohibited Partner) with a right to purchase on a pro rata basis the Shares previously held by such Prohibited Partner at the Default Redemption Price.

8.5 No redemption of Shares may be carried out if, as a result thereof, the subscribed capital of the Partnership, increased by the share premium, if any, would fall below the minimum amount required by the Law of 15 June 2004.

8.6 The notice set out in Article 8.2 above, will specify the number of Shares to be redeemed, the redemption price (the Redemption Price) and the date upon which such redemption shall be effective (the Redemption Date).

8.7 The Redemption Price to be paid for each Share of each Class so redeemed shall be the Net Asset Value per Share calculated on the basis and in the manner as set out in Article 10 below, less any duties or costs (if any) to be incurred upon the disposal of the Companies' assets as at the Redemption Date for purposes of the redemption.

8.8 Immediately upon the Redemption Date, the relevant Partner shall cease to be the owner of the Shares referred to in the notice set out in Article 8.2 and its name shall be removed from the Register and it shall cease to have any rights with respect to the Shares so redeemed. The Shares so redeemed may be cancelled by the Partnership as from the Redemption Date or kept as treasury stock.

8.9 Safe in respect of the payment to i) a Prohibited Partner in respect of the Shares redeemed on a compulsory basis in accordance with Article 8.4, ii) and/or a Defaulting Investor in respect of the Shares redeemed in accordance with Article 9.7 and 9.8, the payment of the Redemption Price shall be made by the Partnership to the respective bank account specified by the relevant Partner concerned within a period to be determined by the General Partner, such period not to exceed 10 Business Days from the Redemption Date, provided that the Share certificates (if any) and other transfer documents relating to such redeemed Shares have been received by the Partnership.

Art. 9. Drawdown, Default.

9.1 The General Partner may call and draw down Undrawn Commitments from Investors, pro rata to such Investors' Commitments and up to their respective Commitments (i) semi-annually in advance to pay the annual Management Fee as well as, (ii) as needed, based on the capital needs of the Partnership, in such installments as the General Partner considers fit in order to make Investments, to pay service provider fees, formation costs, Administrative and Financing Expenses and to pay any other expenses or fees of the Partnership.

9.2 Each Drawdown Notice will provide for at least twenty one (21) Business Days' prior written notice for payment by the recipient Investor of an amount in Euro no greater than its Undrawn Commitment. Each Drawdown Notice will set out the required Committed Capital Contribution, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed investment.

9.3 Commitments which have not been drawn down as set out under the above paragraph shall not be drawn down any further after the earliest of:

- (i) the end of the Investment Period, and then subject to the provisions of the following paragraph;
- (ii) the suspension of any drawdowns, subject to the provisions of the following paragraph, in accordance with the terms agreed therefore;
- (iii) the date when there are no Undrawn Commitments and no further Undrawn Commitments can arise (such date to be determined in the absolute discretion of the General Partner).

Without prejudice to the above paragraph, any Undrawn Commitments may only be drawn down after the end of the Investment Period or in accordance with the terms agreed therefore between parties:

- a. for the purpose of paying the expenses and liabilities of the Partnership;
- b. for the purpose of making new Investments provided that the aggregate of such further amounts drawn down for such investments shall not exceed 20 per cent of Aggregate Commitments; and
- c. for the purposes of completing any agreements entered into by the Partnership before the expiry of the relevant period or during any relevant period (as the case may be).

9.4 Any distributions to the Partners will first of all constitute a return of their respective Capital Contribution and will only constitute a return on their Capital Contribution to the extent that a Partner will have received from the Partnership the total amount of its Capital Contribution. Notwithstanding the above, the General Partner may recall and Partners will make available, returned Capital Contribution if necessary to prevent the Partnership from defaulting on its obligations pursuant to any Investment, including but not limited to the result of a default of any Partner, or for the purpose of paying the expenses and liabilities of the Partnership including those expenses and liabilities that may arise after the duration of the Partnership.

9.5 If an Investor (a Defaulting Investor) fails:

- a. to advance to the Partnership the amount which is the subject of a Drawdown Notice by the date of expiry of such Drawdown Notice; and
- b. to remedy such default and to pay interest to the Partnership on the amount outstanding for the period from the date of expiry of such Drawdown Notice up to the date of payment thereof at the rate of 5 per cent per annum above EURIBOR, on or before the expiry of 30 Business Days' notice from the General Partner requiring the Defaulting Investor to do so;

then the General Partner shall have the right (but shall not be required) without prejudice to any other rights that it or the Partnership may have so that interest as aforesaid shall continue to accrue after such period of 30 Business Days, to do any of the following:

- (i) to cause the Undrawn Commitment of such Defaulting Investor to be forfeited (except that such Undrawn Commitment may survive for the purpose of a transfer as provided for hereunder) and the rights of the Defaulting Investor shall thereafter be limited to those agreed with the General Partner, and such Defaulting Investor shall cease to be a Partner for all purposes as at the date that the Undrawn Commitment of such Defaulting Investor is forfeited, as provided above;

(ii) to procure the sale of the Shares of the Defaulting Investor to the Purchaser as of the Default Date, at the Purchase Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Purchase Price shall be payable upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date.

The General Partner shall be constituted the agent for the sale of the Defaulting Investor's Shares (as well as the Undrawn Commitment of such Defaulting Investor) and each Partner will agree to appoint or procure the appointment of the General Partner as its true and lawful attorney to execute any documents required in connection with such transfer if it shall become a Defaulting Investor and shall ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof.

The Purchaser shall, on completion of the transfer, be treated as a Partner;

(iii) to take any action as the General Partner may think necessary to enforce the obligations of the Defaulting Investor to make payment of any sums required pursuant to its Commitment; or

(iv) to redeem the Shares of the Defaulting Investor at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date.

Art. 10. Valuation Principles.

10.1 The Net Asset Value shall be calculated by the central administration agent on the basis of the valuations made by the General Partner from time to time as the General Partner may determine, but in no event less than twice a year as at 30 June and 31 December.

10.2 The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of the Partners.

10.3 The fair value of Investments shall be determined by the General Partner using a set of internationally recognised valuation methodologies. In particular, the General Partner shall take into account the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEVCG) published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC) in March 2005, as amended from time to time, as applied from time to time and on the basis of a good faith estimate of the fair value of the assets of the Partnership, expressed in Euro.

10.4 The Net Asset Value per Share shall be determined in respect of any Valuation Date as follows: each Class of Shares participates in the Partnership according to the distribution entitlements attributable to each such Class. The fair valuation methodology may deviate from the IPEVCG, e.g., if due to the specific nature and characteristics of the Partnership's business model, such deviation may result in a better determination of the Net Asset Value.

10.5 The value of the total distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Date. The Net Asset Value per Share of that Class on a Valuation Date equals the total

Net Asset Value of that Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Date.

The value of such assets shall be determined as follows:

(i) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) securities which are listed or dealt in on a regulated market will be valued taking into consideration their quoted mid-market price, subject to any discounts due to the nature of such security, on the market which is normally the principal market for such securities;

(iii) securities which are not listed or not dealt in on a regulated market, will be valued by the General Partner. Valuation methods will make use of multiples (such as EV/EBIT, EV/EBITDA and PE) established by the General Partner on the basis of industry standards. The DCF technique is integrated. The adopted valuation methods will be maintained during the duration of the Partnership, unless the adopted methods have become inadequate or inappropriate, in which case the General Partner will disclose the alternative methods applied and the reasons for applying them. Details on the valuation methods are disclosed in the annual portfolio valuation;

(iv) all other assets of any kind or nature, will be valued at fair market value, as determined in good faith by or under the responsibility of the General Partner acting reasonably having regard to applicable market standards as applied from time to time. For the purpose of determining the fair market value of the assets under this provision, the General Partner may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets which factors may include (when applicable) inter alia: (i) the characteristics of and fundamental analytical data relating to the assets including the costs, size, current interest rate, period until next interest rate reset, maturity and lending rate of the assets, the terms and conditions of the assets' debt structure; (ii) the nature and adequacy of the Partnership's rights, remedies and interests;

(iii) the creditworthiness of the assets business, cash flows, capital structure and future prospects; (iv) information relating to recent relevant market transactions; (v) the reputation and financial condition of and the recent reports relating to the assets; (vi) general economic market conditions affecting the fair value of the assets;

The General Partner is authorised to apply other alternative valuation principles if it considers on a consistent basis that the aforementioned valuation methods appear inadequate in principle or inappropriate in extraordinary circumstances or upon the occurrence of extraordinary events, but in case the General Partner decides to do so the alternative valuation principles and the reasons for applying these will be disclosed.

10.6 For the purpose of this Article:

(i) Shares of the Partnership to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Partnership;

(ii) all investments, cash balances and other assets of the Partnership denominated otherwise than in euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value; and

(iii) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Partnership on such Valuation Date, to the extent practicable.

10.7 Undrawn Commitments shall not be considered for the purpose of calculating the Net Asset Value.

III. Management - Representation

Art. 11. Management.

11.1 The Partnership shall be managed by the General Partner (associé-gérant-commandité) who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The others Partners shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Partners in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Partnership as set out in Article 19 below.

11.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners in compliance with the investment objectives and strategy of the Partnership.

Without prejudice to the generality of Article 11.1, the General Partner shall have full power and authority, on behalf of the Partnership and so as to bind the Partnership thereby:

(a) to identify, evaluate and negotiate investment opportunities, to prepare and approve investment agreements and to (or to agree to) subscribe, purchase or otherwise acquire, alone or together with others, investments falling within the investment policy of the Partnership, and to sell, exchange or otherwise dispose of investments for the account of the Partnership, and to enter into investment agreements or execute investment agreements on behalf of the Partnership accordingly (in each case whether personally or through an attorney or other agent) and, where appropriate, to give warranties and indemnities in connection with any such acquisition, sale, exchange or other disposal;

(b) to enter into, or require the Partnership to enter (directly or through a company owned by the Partnership or any custodian of the Partnership or its nominee) into underwriting commitments, to acquire investments in a syndicate with other investors, to enter into any bridging investments and/or forward exchange contracts, to invest in currency or currency futures or currency options or other instruments with a view to hedging investments or income receipts there from and otherwise such other hedging investments as are intended to protect the value of investments;

(c) to monitor the performance of and, where appropriate, to nominate directors of subsidiary companies, to exercise all rights conferred upon the Partnership under the terms of any investment agreement or otherwise in respect of a subsidiary or portfolio company and to liaise with, consult, assist or procure assistance to be given to portfolio companies and generally to take any action the General Partner considers appropriate for the protection of Partnership's assets;

(d) to accept subscription by and require the Partnership to admit prospective investors and to issue Drawdown Notices;

(e) to enter into, make and perform such contracts, agreements and other undertakings, and, subject to paragraph (f) below, to give such guarantees in connection with Investments or proposed Investments and to do all such other acts or things as it may deem necessary and/or advisable, for or as may be incidental to the conduct of the business of the Partnership;

(f) to borrow money (either directly or through a subsidiary corporation owned by the Partnership or any custodian of the Partnership or its nominee) or to effect longer term hedging of non-Euro investments for any of the purposes of the Partnership;

(g) to commence, conduct, settle or defend litigation that pertains to the Partnership or to any of the Partnership's assets (or to direct the Partnership acting through the General Partner to do so itself);

(h) to open accounts with banks or with custodians, for and in the name of the Partnership, maintain such accounts, give payment and other instructions to banks or custodians in respect of such accounts and receive and pay into such

accounts capital contributions, investment income or other sums arising from or on the disposal of investments and any other income of the Partnership and any fees to which the Partnership is entitled;

(i) to make interim distributions to the Partners in accordance with the terms of these Articles;

(j) to grant and make payments in respect of indemnities in accordance with Article 14 below;

(k) to furnish reports and valuations to Partners in accordance with the provisions of these Articles and the Law;

(l) to engage employees, independent agents, lawyers, accountants, operators, custodians, paying and collecting agents and financial and other advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Partnership to perform or assist in the performance of all or any of the activities set forth in this Article 11.2; and

(m) to do all or any other acts as are required of the General Partner by these Articles or as are necessary or desirable in the reasonable opinion of the General Partner in furtherance of the foregoing powers and consistent with the terms of these Articles.

11.3 The General Partner may be removed from its managing office after the fifth anniversary of the Final Closing Date in a general meeting of Partners representing a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights is represented, on the occurrence of the following events:

(a) any petition is pending in order to declare the General Partner bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law; or

(b) an order has been made, or a resolution passed or a petition presented for the winding up of the General Partner or for the appointment of a provisional liquidator to the General Partner, or any petition is pending for such appointment;

(c) an administration order has been made or a petition for an administration order has been presented in respect of the General Partner;

(d) a receiver or a general partner or administrative receiver has been appointed with respect to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; or

(e) the General Partner has entered into any compromise or arrangement with its creditors or any class of its creditors generally.

11.4 The General Partner may not be removed from its capacity as general partner of the Partnership, except as otherwise expressly provided by the Law and by these Articles, except for fraud, gross negligence or willful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Partners taken by a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights are represented.

11.5 Upon the removal of the General Partner, a new managing general partner of the Partnership, subject to the prior approval of the CSSF, shall be appointed by the Partners in a Partners' meeting with the majority requirements set out in Article 11.4 above, which shall substitute the General Partner as managing general partner of the Partnership by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as managing general partner of the Partnership.

11.6 Upon removal of the General Partner, the corporate denomination of the Partnership and of each affiliated company shall be modified accordingly so as to no longer bear any resemblance with the name of the General Partner.

11.7 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Partnership as required for the operation and management of the Partnership, provided however that the Partners may not act on behalf of the Partnership without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 12. Authorised signature. The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 13. Conflict of interest. Any kind of conflict of interest existing within the Partnership is to be fully disclosed by the General Partner who immediately informs the Partners of such conflict of interest. The Partnership will enter into all transactions on an arm's length basis.

In the event that the Partnership is presented with an investment proposal involving assets owned (in whole or in part) by a Partner or by any Affiliate or employee of a Partner or of the General Partner or with an investment proposal which were or are advised by a Partner or by any Affiliate or employee of a Partner or of the General Partner or involving any company whose shares are held by, or which has borrowed funds from a Partner, the General Partner or any Affiliate or employee thereof, including any company managed, advised or promoted by a Partner or any Affiliate or employee of a Partner or the General Partner, the relevant Partner, Affiliate or employee will fully disclose this conflict of interest to the General Partner making a decision on such investment.

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the Partnership and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. The Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Indemnification. The Partnership agrees to indemnify and hold harmless out of the Partnership's assets the Indemnified Party against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Party being or having acted as a general partner in respect of the Partnership or a subsidiary corporation of the Partnership or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a general partner or from the provision of services to or in respect of the Partnership or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Partnership provided however that it shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its willful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Partnership or its gross negligence. The Partners will not be individually obligated beyond the amount of their respective Commitments. For the avoidance of doubt, the indemnities referred in this section shall continue in effect notwithstanding that the Indemnified Party shall have ceased to act as a general partner or to act in any of the capacities described herein.

Art. 15. Distributions.

15.1. The General Partner shall propose to the general meeting of Partners how Distributable Cash shall be treated and the general meeting of Partners shall then resolve on the payment of annual distributions and/or dividends, provided however that sufficient distributable cash is available.

15.2 The distributions and payments will be made after payment of or making appropriate and prudent provision (if any) for any expenses, fees, interest, principal repayments, taxes, due by the Partnership to inter alia any of its service providers, suppliers and lenders.

15.3 The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time Distributable Cash is available, each time subject to the distribution waterfall provided for below.

15.4 Distributable Cash may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and may be paid in such places and times as shall be determined by the General Partner. The currency of reference shall at all times be Euro.

15.5 Distributable Cash shall be distributed in the following order of priority (after payment of the expenses and liabilities of the Partnership, including the start-up costs of the Partnership and the Management Fees):

- First, in repayment of the respective Committed Capital Contribution made by each Partner until all such Partners have received 100% of their respective Committed Capital Contribution;
- Second, to the holders of Class A Shares, pro rata to their respective Capital Contribution, until the holders of Class A Shares have received their respective Preferred Return;
- Third, to the holders of Class B Shares, pro rata to their respective Capital Contribution, until the holders of Class B Shares have received their respective Preferred Return; and
- Fourth, 80% to the holders of Class A Shares pro rata to their respective Capital Contribution and 20% to the holders of Class B Shares pro rata to their respective Capital Contribution.

Based on the above mentioned order of priority, the entire amount of Distributable Cash shall first be repaid pro rata to each Partner in respect of the relevant Committed Capital Contribution, whether paid to the share capital or to the share premium, without cancellation of Shares. Secondly, the remaining Distributable Cash shall first be distributed to the holders of Class A Shares until the internal rate of return (IRR) on the Capital Contribution of each holder of Class A Shares in respect of each Class A Share is equal to 8%, and thereafter to the holders of Class B Shares until the internal rate of return (IRR) on the Capital Contribution of each holder of Class B Shares in respect of each Class B Share is equal to 8%. Thereafter, any excess shall be distributed for 80% to the holders of Class A Shares and for 20% to the holders of Class B Shares.

Distributions in kind of marketable securities of any kind may be made by the Partnership at the discretion of the General Partner at any time. The Partnership can only distribute non-marketable securities in the event that the Partnership is liquidated or with the agreement of the General Partner and the Partners entitled to receive such distributions. The allotment of the Partnership's assets to a consideration in kind shall be fair and therefore not detrimental to the interests of the other Partners of the Partnership.

Such distributions in kind shall each time be subject to a special report of an auditor, the costs of which shall be borne by the Partnership.

Finally, at the end of the term of the Partnership, any balance remaining after the payments of Distributable Cash referred to above shall be distributed to the Partners, in pro rata repayment of each Partner's Shares.

IV. General Meetings of Partners

Art. 16. Powers and voting rights.

16.1 Any regularly constituted meeting of Partners of the Partnership shall represent the entire body of Partners of the Partnership. Except as otherwise provided for by the Law, it may resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

16.2 Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Partners of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings.

16.3 Each Share is entitled to one vote. A Partner may act at any meeting of Partners by appointing another person, whether a Partner or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

16.4 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Partners will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles are to be passed by a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights is represented.

16.5 In the event that the Partners' meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Partnership and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting and thus being entitled only to inform the Partners' meeting of its opinion on the relevant resolution.

Art. 17. Meetings of Partners.

17.1 The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg on the first Friday in June at 1.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

17.2 The General Partner may convene other general meetings of the Partners. Such meetings must be convened if Partners representing one fifth (1/5) of the Partnership's share capital so require. These meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.3 All meetings of Partners shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

17.4 The minutes of the general meeting of the Partners shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the Partners' meeting.

Art. 18. Convening notice.

18.1 Partners' meetings shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Partner at the Partner's address on record in the Register of the Partnership or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

18.2 If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 19. Liability of Partners. Subject to the provision of article 11.1, the Partners holding Class A and Class B Shares are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 20. Fiscal Year.

20.1 The fiscal year of the Partnership shall begin on January 1 and it shall terminate on December 31 of each year.

20.2 The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

20.3 The Partnership will furnish within 90 days after the end of each half year an unaudited report and within 120 days after the end of each Fiscal Year, audited financial statements to all Partners. Moreover, the annual report of the Partnership will be published within six months from the end of the relevant Fiscal Year.

20.4 The operations of the Partnership and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several authorised independent auditor(s) («réviseur d'entreprises agréé»), who shall satisfy the requirements of the Law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The authorised independent auditor(s) shall be elected by the General Partner and continue to carry out its/their duties until its/their successor(s) is/are elected.

20.5 The authorised independent auditor in office may only be removed by the General Partner on serious grounds or upon termination of the audit mandate.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1 The Partnership shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner adopted by a resolution of the meeting of Partners passed at the majority set forth in Article 16.4 of the Articles or, (ii) automatically dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in Article 5, or (iii) in the cases foreseen by the Law.

21.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Partners, pursuant to the Law. The Partners' meeting will also determine their remuneration and powers, subject to the applicable law.

VI. General provision

Art. 22. Amendment to Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution adopted at a duly convened Partners' meeting (a) with a quorum of 50 per cent and (b) with a two thirds majority of the Partners present or represented and voting, and (c) with the approval of the General Partner, whereby all the Shares shall vote as one class unless otherwise provided for by these Articles.

Art. 23. Custodian.

23.1 The Partnership shall enter into a custodian agreement with the Custodian, which shall satisfy the requirements of the Law. All securities and cash of the Partnership are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Partnership and its Partners the duties and responsibilities provided by the Law.

23.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall use its best endeavors to find a successor to act as custodian within 2 months of the effective date of such retirement and upon doing so the General Partner shall appoint such person to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

23.3 The duties of the Custodian shall cease:

(i) in the case of the voluntary withdrawal of the Custodian or its removal by the Partnership until it is replaced as set out in Article 23.2 above; or

(ii) in the event that the Custodian or the Partnership have (a) been declared bankrupt, (b) obtained a suspension of payments, (c) entered into a composition with creditors, (d) been placed under controlled management or any similar proceedings, or (e) been put in liquidation; or

(iii) where the CSSF withdraws its authorisation from the Custodian or the Partnership.

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the SICAR as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Bureau, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Bureau, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The document having been read to the Bureau, said members of Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour de juin,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124846 (la SICAR).

La SICAR a été constituée le 29 décembre 2006 suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -796 du 5 mai 2007. Les statuts de la SICAR ont été modifiés le 5 octobre 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 749 du 27 mars 2008.

L'Assemblée est présidée par Carolina Koerner, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Madame Sylvie Dupont, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Laure Mersch, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le Bureau ayant été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires commanditaires de la SICAR présents ou représentés (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Les éventuelles procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire, les membres du Bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente Assemblée, de sorte que, conformément à l'article 16.2 des statuts de la SICAR (les Statuts) et à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée peut valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Les résolutions sont valablement prises si elles sont adoptées par une majorité des Actionnaires représentant au moins 75% des voix.

III. la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour adressées par envoi recommandé à tous les Actionnaires en date du 1^{er} juin 2012;

IV. l'Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification et reformulation intégrale des Statuts;
2. Divers.

Résolution unique

Les Actionnaires décident de modifier et reformuler les Statuts dans leur intégralité. Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

<I. Définitions - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Définitions. Les mots et expressions en lettres capitales auront la signification suivante:

Acquéreur signifie la personne désignée par l'Actionnaire Commandité et à qui les Actions de l'Investisseur Défaillant ont été vendues;

Actions signifie collectivement, les Actions de Classe A, Classe B et Classe C sauf si le contexte prévoit autrement;

Actions de Classe A signifie les actions de classe A prévues dans ces Statuts;

Actions de Classe B signifie les actions de classe B prévues dans ces Statuts;

Action de Classe C signifie l'action détenue par l'Actionnaire Commandité et désignée «Action de Classe C» et ayant les caractéristiques et portant les droits et obligations prévues dans ces Statuts;

Actionnaire(s) signifie tout détenteur(s) de toutes Actions, y compris l'Actionnaire Commandité, sauf si le contexte exige autrement;

Actionnaire Commandité signifie le gérant actionnaire commandité de la Société qui souscrira une Action de Classe C et dont la responsabilité est illimitée;

Actionnaire Interdit signifie un Actionnaire qui a cessé d'être un Investisseur Averti ou qui s'avère ne pas adhérer au statut de l'Investisseur Averti;

Actionnaires Fondateurs signifie toute personne qui souscrit des Actions de Classe A et des Actions de Classe B au moment de la constitution de la Société et dont la responsabilité est limitée au montant de ses investissements dans la Société;

Affiliés signifie une entité ou Personne qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlée par ou est sous le même contrôle qu'une autre entité ou Personne. Le terme «contrôle» (et tout dérivé) signifie - dans le cadre de la définition du terme Affilié applicable à une entité - le droit (i) d'exercer la majorité des droits de vote à l'assemblée des actionnaires de cette entité, ou (ii) de désigner la majorité des membres de l'organe en charge de la gestion journalière de cette entité ou (iii) de déterminer la politique et stratégie de cette entité;

Année Fiscale signifie l'année fiscale de la Société qui commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, excepté pour la première année fiscale qui débuta le 29 décembre 2006 et se terminera le 31 décembre 2007;

Appel de Fonds signifie la signification écrite délivrée par l'Actionnaire Commandité qui détermine les tranches et les dates de paiement des Engagements des Investisseurs;

Classe signifie toutes les classes d'actions de la Société;

Contrat de Souscription signifie le contrat entre la Société et chaque Investisseur déterminant (i) l'Engagement de cet Investisseur, (ii) les droits et obligations de cet Investisseur en relation avec sa souscription d'Actions; et (iii) les représentations et garanties données par cet Investisseur en faveur de la Société;

Contribution au Capital signifie la contribution totale de chaque Actionnaire au capital social et en prime d'émission en échange de l'émission d'Actions de la Société, incluant, afin d'écartier toute incertitude, la Contribution au Capital Engagée de cet Actionnaire;

Contribution au Capital Engagée signifie la portion de l'Engagement de chaque Investisseur tirée et apportée par cet Investisseur au capital social et en prime d'émission en échange de l'émission d'Actions par la Société dans la mesure où il n'est pas encore remboursé;

Correspondants signifie les banques dûment autorisées et les agents nommés de bonne foi par le Dépositaire et l'Agent de Paiement sous sa responsabilité;

Date de Clôture Finale signifie 12 mois après la Première Date de Clôture;

Date de Défaillance signifie la date à laquelle l'Investisseur concerné a été déclaré comme Investisseur Défaillant par l'Actionnaire Commandité;

Date de Premier Tirage signifie, relativement à un Investisseur ou un Investisseur Ulérieur, la date à laquelle le premier tirage de ses Engagements est effectué conformément à l'Article 9 et l'Article 6.4;

Date de Rachat signifie toute date à laquelle les Actions sont rachetées conformément à l'Article 8;

Date de Valeur signifie la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément à ces Statuts;

Dépenses Administratives et Financières signifie toutes les dépenses relatives à l'activité et à l'administration de la Société et l'Actionnaire Commandité et qui sont directement ou indirectement à la charge de la Société comme cela est prévu dans le Prospectus;

Dépositaire et Agent Payeur signifie toute personne ou entité à qui les tâches de dépositaire et d'agent payeur de la Société seront confiées;

Dividende Privilégié signifie le dividende déterminé à une date de paiement de dividende et qui est égal à un taux annuel de 8% sur le montant des Contributions au Capital effectuées par les Actionnaires;

Engagements signifie le montant maximum accepté d'être contribué ou contribué à la Société par souscription par voie de souscription de Actions par un Investisseur conformément aux modalités et aux conditions prescrites dans le Contrat de Souscription conclu par cet Investisseur;

Engagement Non Tiré signifie le montant de l'Engagement d'un Investisseur qui, à une date donnée, reste disponible pour tirage;

Engagements Totaux signifie l'ensemble des Engagements des Investisseurs, qu'ils soient tirés ou non;

EVCA signifie l'Association Européenne du Capital Risque;

Honoraire de Gestion signifie l'honoraire de gestion déterminée et allouée tel que cela est prévu dans le Prospectus;

Investissement signifie tout investissement acquis par la Société;

Investisseur(s) signifie toute personne qui conclut un Contrat de Souscription afin de souscrire des Actions.

Investisseur Averti signifie un investisseur averti tel que défini à l'article 2 de la Loi du 15 Juin 2004;

Investisseur Ulérieur signifie tout Investisseur admis dans la Société après la Première Date de Clôture conformément à l'Article 6.3 de ces Statuts;

IRR, taux de rendement interne, signifie le taux du rendement annuel effectif acquis sur la Contribution au Capital réalisée par un Actionnaire concerné;

Jours Ouvrables signifie tous les jours durant lesquels les banques sont ouvertes à Luxembourg;

Loi signifie, conjointement, la Loi du 10 août 1915 et la Loi du 15 juin 2004;

Loi du 10 août 1915 signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre;

Loi du 15 juin 2004 signifie la loi luxembourgeoise sur la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée de temps à autre;

Numéraire Distribuible signifie le montant total de numéraire distribuable à une date de distribution au niveau de la Société et reçu de quelque source que ce soit par la Société pour distribution aux Actionnaires tel que déterminé par l'Actionnaire Gérant, lequel numéraire peut inclure, sans limitation, les profits nets résultant de toutes opérations, ventes des Investissements, ainsi que remboursements du capital net de toutes dépenses et/ou immobilisations;

Partie Indemnisée signifie l'Actionnaire Commandité et ses agents, affiliés et employés que la Société a accepté d'indemniser et de tenir à couvert sur ses actifs;

Période d'Investissement signifie la période commençant à la Première Date de Clôture et s'achevant au cinquième anniversaire de la Première Date de Clôture (ou au sixième anniversaire ou au septième anniversaire de la Première Date de Clôture tel que déterminé discrétionnairement par l'Actionnaire Commandité), et à condition que la Période d'Investissement ne soit pas prolongée par une deuxième période d'un an sans l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires;

Personne signifie une personne physique ou morale, une coopérative, une société, un trust, une association, un état, une entité gouvernementale et les pronoms qui font référence à une Personne ont la même signification;

Précédent Investisseur signifie l'Investisseur dont les Engagements ont été tiré à la date ou après la date de la Première Date de Clôture mais avant la Date de Premier Tirage de tout Investisseur Ulérieur;

Première Date de Clôture signifie le 1^{er} juillet 2007;

Prix d'Acquisition signifie, à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, 75 pour cent de la dernière Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées;

Prix de Rachat signifie le prix auquel les Actions ont été rachetées conformément à l'Article 8;

Prix de Rachat en cas de Défaillance signifie 75 pour cent de la dernière Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées;

Prix de Souscription signifie le prix de souscription auquel les Actions sont offertes.

Prospectus signifie le prospectus préparé et émis par la Société tel que modifié et/ou actualisé de temps à autre;

Registre signifie le registre des Investisseurs/Actionnaires tenu au siège social de la Société. Société signifie HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR, une société en commandite par actions, constituée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque;

Statuts signifie ces statuts tels qu'ils sont modifiés de temps à autre; et

Valeur Nette d'Inventaire signifie la valeur nette d'inventaire par Action ou de la Société, selon le cas, telle que déterminée conformément à l'Article 10 de ces Statuts.

Art. 2. Dénomination. Il est établi entre l'Actionnaire Commandité, souscripteur de l'Action de Classe C illimitée, les Actionnaires Fondateurs et tous ceux qui pourront devenir détenteurs d'Actions, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement en capital à risque sous la dénomination HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR (ci-après la Société), qui sera régie par la Loi et par les présents Statuts.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent ou sont de nature à compromettre les activités normales au siège social de la Société ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social. L'objectif de la Société est d'investir ses actifs dans des titres et autres actifs représentant du capital à risque au sens le plus large permis par la Loi du 15 juin 2004 afin de procurer à ses Actionnaires le bénéfice de revenus sur la gestion de ses actifs en rémunération du risque qu'ils supportent à cet égard.

A cet effet, la Société peut se procurer des fonds en les empruntant directement ou indirectement à ses Actionnaires, des sociétés affiliées et/ou de prêteurs tiers et de parties du marché financier, en concluant des conventions de prêt et de financement, en émettant des obligations, parts ou autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances (convertibles ou non) par voie de placement public et privé, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Ces dettes pourront être garanties sur les actifs et/ou actions de la Société et/ou ses filiales. La Société peut aussi s'engager dans des opérations de couverture à terme et acheter/vendre des produits dérivés mais uniquement à des fins de couverture.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds, qu'ils soient empruntés ou non, pour la création, le développement et le contrôle de toute société et pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, et/ou à tout affilié du groupe dont la Société est un membre et/ou à toute société mère de la Société, toute assistance financière, subventions, prêts, crédits, sûretés ou garanties. La Société peut aussi, dans le cadre de l'objet social décrit dans cet article 4, souscrire à tout titre émis pour toute société ou affilié mentionné ci-dessus.

De plus, la société pourra prendre toute mesure et entreprendre toute opération ou transaction, qu'elle considérera utile au développement et à l'accomplissement de son objet dans toute la mesure permise par la Loi.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une période déterminée de 10 ans à partir de sa date de création, sauf si cette période est prolongée par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion, pour au maximum deux périodes d'une année. La décision d'étendre le terme de la Société au-delà de 12 ans devra être approuvée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts, selon les modalités prévues à l'article 22 ci-dessous, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité.

La Société peut être dissoute avant son terme par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, selon les modalités prévues à l'article 22 ci-dessous, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité.

En outre, la Société peut être dissoute avant son terme en cas de survenance d'une démission, dissolution, faillite ou insolvabilité de l'Actionnaire Commandité, à moins qu'il en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des présents Statuts, selon les modalités prévues à l'article 22 ci-dessous.

II. Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à un million cent mille cent euros (€ 1.000.100) divisé dans les trois classes d'actions suivantes:

- (i) huit mille (8.000) Actions de Classe A sans valeur nominale;
- (ii) deux mille (2.000) Actions de Classe B sans valeur nominale;
- (iii) une (1) Action de Classe C sans valeur nominale.

6.2. L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte notarié, à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois et ce jusqu'à un montant total de cent mille euros (EUR 100.000.-) avec ou sans prime d'émission par l'émission de mille (1.000.-) Actions de Classe A supplémentaires au prix de souscription de cent euros (EUR 100.-) par action. L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer les conditions régissant la souscription et l'émission de ces actions.

6.3. Les Investisseurs existants peuvent augmenter leurs Engagements à tout moment durant la Période d'Investissement, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité accordé discrétionnairement, à condition qu'ils signent et remettent chacun à l'Actionnaire Commandité un Contrat de Souscription modifié reflétant l'augmentation du montant de leur Engagement, et ces Investisseurs seront traités comme si ils étaient des Investisseurs Ultérieurs dans le cadre de l'augmentation de leurs Engagements selon l'Article 6.4 et pour tout autre motif prévu dans ces Statuts.

Les droits préférentiels de souscription s'exerceront dans une classe d'Actions seulement et ne pourront pas être supprimés par l'Actionnaire Commandité. De nouvelles Actions peuvent être émises sur acceptation du Contrat de Souscription contenant, entre autres, l'Engagement de l'investisseur potentiel de souscrire des Actions de Classe A, et de les payer par un apport en numéraire ou, à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, en nature.

Les nouvelles Actions, quel que soit la classe à laquelle elles appartiennent, doivent toujours être émises au Prix de Souscription qui peut inclure toute prime d'émission tel que décidé par l'Actionnaire Commandité de manière discrétionnaire. Les droits attachés aux nouvelles Actions sont strictement identiques aux droits attachés aux Actions existantes. Toutes les Actions doivent être émises en accord avec la Loi du 10 août 1915.

6.4. Cet Article 6.4 s'applique lorsqu'un Investisseur (l'Investisseur Ultérieur) est admis comme Investisseur de la Société après la Première Date de Clôture conformément à l'Article 6.3, et que les Engagements ont été tirés (les Tirages Concernés) auprès des Investisseurs (les Investisseurs Antérieurs) à la date de ou après la Première Date de Clôture mais avant la Première Date de Tirage de cet Investisseur Ultérieur.

L'Investisseur Ultérieur doit payer à la Société, à la Date de son Premier Tirage, par voie de tirage de son Engagement, un montant égal à la proportion du montant total tiré auprès des Investisseurs Antérieurs, lequel Engagement souscrit par cet Investisseur Ultérieur devra correspondre aux Engagements Totaux à la Date de Son Premier Tirage plus un montant qui lui sera notifiée par l'Actionnaire Commandité et qui sera égal à un intérêt y afférent (ou une portion d'intérêt y afférent) au taux annuel de 4% (calculé sur une base journalière) au-dessus de l'Euribor pour la période s'étendant de la date à laquelle ce montant (ou la portion correspondante) aurait été tiré si cet Investisseur Ultérieur avait été Investisseur depuis la Première Date de Clôture jusqu'à la Date de son Premier Tirage.

Le montant en excédant entre le montant des Engagements tirés des Investisseurs Antérieurs et le montant proportionnel des Engagements tirés de l'Investisseur Ultérieur, augmenté d'un montant égal à l'intérêt y relatif calculé selon la méthode prévue à l'Article 6.4 ci-dessus, sera payé aux Investisseurs Antérieurs au prorata de leurs Engagements respectifs dès que possible après la réception des fonds des Investisseurs Ultérieurs, de sorte qu'immédiatement après les montants de tous les Engagements Non Tirés des Investisseurs correspondent proportionnellement à leurs Engagements respectifs. Le montant ainsi payé (mais excluant le montant égal à l'intérêt payable conformément à cet Article) constituera un remboursement partiel des Engagements tirés des Investisseurs Antérieurs et augmentera leurs Engagements Non Tirés et sera dès lors disponible pour être tiré à nouveau.

6.5. Lorsque des montants égaux à l'intérêt seront payables par un Investisseur Ultérieur conformément à l'Article 6.4, ces montants seront payables en plus de l'Engagement de cet Investisseur Ultérieur et ne seront pas traités comme une distribution dans le cadre de ces Statuts.

6.6. Toute Action souscrite, sera entièrement payée en numéraire ou, à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, en nature.

6.7. De plus, le capital souscrit minimum de la Société, incluant la prime d'émission dans l'hypothèse où il y en aurait une, sera d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-), et devra être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société est agréée comme «Société d'Investissement en capital à risque» ou SICAR.

6.8. Les Actions ne peuvent être souscrites que par des Investisseurs Avertis au sens de la Loi du 15 juin 2004. Cette restriction ne s'applique pas à l'Actionnaire Commandité.

Art. 7. Actions.

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne soit nommée ou désignée par les co-propriétaires comme propriétaire unique au regard de la Société.

7.2 Les Actions de la Société sont et resteront sous forme nominative. Les Actions ne sont pas certifiées mais un certificat d'inscription nominative témoignant de l'inscription de l'Actionnaire concerné dans le Registre et le nombre des Actions détenues par lui/elle sera émis par la Société sur demande de l'Actionnaire.

7.3 Le Registre sera conservé au siège social de la Société et sera tenu par l'agent de transfert et de registre. Ce Registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre d' Actions détenues par lui, les montants libérés pour chaque Action, et le transfert d' Action ainsi que les dates de tels transferts.

7.4 Aucun Actionnaire ne peut transmettre les Actions qu'il détient sauf: (i) s'il a obtenu l'accord écrit de l'Actionnaire Commandité, (ii) le cessionnaire ou l'acquéreur est un Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, (iii) le cédant reste solidairement responsable avec le cessionnaire pour toutes les obligations existantes au moment de la cession et liées à la situation du cédant en tant que propriétaire des Actions pour la période précédant le transfert au cessionnaire (y compris sans limitation l'obligation de payer tout montant restant dû au titre de son Engagement en accord avec tout appel de fonds effectué antérieurement par l'Actionnaire Commandité). Tout transfert par un Actionnaire de ses Actions sera soumis à un droit de premier refus en faveur des autres Actionnaires. Les conditions ii) ci-dessus ne s'appliquent pas à l'Actionnaire Commandité.

7.5 L'Action de Classe C ne peut être transférée qu'en cas de remplacement de l'Actionnaire Commandité conformément à l'Article 11.4.

7.6 Tout transfert d'Action à une personne ou entité qui n'a pas la qualité d'Investisseur Averti ne sera pas valable vis-à-vis de la Société. La Société et/ou ses agents, le cas échéant, ne peuvent accepter d'enregistrer un tel transfert dans le registre des Actionnaires. Le transfert d' Actions peut être effectué par délivrance à l'Actionnaire Commandité et/ou ses agents désignés, le cas échéant, d'un document de transfert dans une forme appropriée. Le cessionnaire devra conclure un Contrat de Souscription en vertu duquel il accepte d'assumer les Engagements souscrits par le cédant.

Art. 8. Rachat.

8.1. La Société est une société d'investissement de type fermé. Par conséquent, les Actions de la Société ne sont pas remboursables à la demande de tout Actionnaire et les Actionnaires doivent avoir conscience du fait que la liquidité de leurs investissements sera limitée. Les Actions peuvent uniquement être rachetées lorsque l'Actionnaire Commandité considère qu'un tel rachat est dans l'intérêt de la Société.

8.2. Sur décision de l'Actionnaire Commandité de procéder à un rachat d'Actions, un tel rachat se fera au montant et selon des termes définis par l'Actionnaire Commandité dans une note d'information envoyée aux Actionnaires, conformément aux restrictions imposées par la Loi et ces Statuts. Cette note indiquera le nombre d'Actions à racheter, le Prix de Rachat et la Date du Rachat.

8.3. Les Actions seront, à moins qu'il n'en soit discrétionnairement décidé autrement par l'Actionnaire Commandité, rachetées au prorata du nombre d'Actions détenu par chaque Actionnaire.

8.4. Les Actions peuvent être rachetées automatiquement s'il apparaît qu'un Actionnaire est devenu un Actionnaire Interdit, au Prix de Rachat en cas de Défaillance, qui sera payé aux Actionnaires lors du paiement final de liquidation réalisé par le liquidateur de la Société. De plus, dans le cas d'un tel rachat, l'Actionnaire Commandité peut décider d'accorder aux Actionnaires restant (autres que l'Actionnaire Interdit) un droit d'acquisition au prorata des Actions détenues par cet Actionnaire Interdit et au prix de Rachat en Cas de Défaillance.

8.5. Aucun rachat d'Actions ne peut être effectué si, en conséquence de ce rachat, le capital souscrit de la Société, augmenté de la prime d'émission dans l'hypothèse où il y en aurait une, tombe en dessous du montant minimum requis par la Loi du 15 juin 2004.

8.6. La note d'information mentionnée à l'article 8.2. ci-dessus, précisera le nombre d'Actions à racheter, le prix de rachat (le Prix de Rachat) et la date à laquelle ce rachat sera effectif (la Date de Rachat).

8.7. Le Prix de Rachat pour toute Action, de quelque Classe que ce soit, sera la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée sur la base et de la manière prévue à l'article 10 ci-dessous, moins tout frais ou coûts, le cas échéant, qui doivent être payés, à la Date de Rachat, suite à la disposition des actifs de la Société qui a été effectuée pour les besoins du rachat.

8.8. Immédiatement après la Date de Rachat, l'Actionnaire concerné cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans la note d'information mentionnée à l'Article 8.2, son nom sera retiré du Registre et il cessera d'avoir tout droit attaché aux Actions rachetées. Les Actions rachetées peuvent être annulées par la Société à la Date de Rachat ou conservée en trésorerie.

8.9. Excepté le cas de paiement à i) un Actionnaire Interdit dans le cas de rachat automatique d'Actions conformément à l'Article 8.4, ii) et/ou à un Investisseur Défaillant dans le cadre du rachat effectué en vertu des articles 9.7 et 9.8, le paiement du Prix de Rachat doit être effectué par la Société sur le compte bancaire de l'Actionnaire concerné dans un délai qui sera déterminé par l'Actionnaire Commandité, et qui ne peut dépasser 10 Jours Ouvrables à compter de la Date de Rachat, à condition que les certificats d'Actions (le cas échéant) et que tout autre document de transfert en relation avec ces Actions rachetées soient reçus par la Société.

Art. 9. Tirage, Défaillance.

9.1 L'Actionnaire Commandité peut appeler et tirer les Engagements Non Tirés auprès des Investisseurs, au pro rata de l'Engagement de ces Investisseurs et jusqu'au montant de leurs Engagements respectifs (i) bi-annuellement, en avance,

pour payer l'Honoraire de Gestion annuel ainsi que, (ii) en cas de besoin, sur la base des besoins en capitaux de la Société, par tranches que l'Actionnaire Commandité considère comme appropriées pour réaliser des Investissements, pour payer les honoraires des prestataires de service, les frais de constitution, les Dépenses Administratives et Financières et pour payer toute autre dépense ou frais de la Société.

9.2 Chaque Appel de Fonds prévoira par écrit un délai d'au moins vingt et un (21) Jours Ouvrables pour le paiement par l'Investisseur destinataire de l'Appel de Fonds d'un montant en euro qui ne pourra être supérieur au montant de son Engagement Non Tiré. Chaque Appel de Fonds indiquera le montant de la Contribution au Capital Engagée, la date à laquelle cet appel sera payable, le numéro de compte bancaire sur lequel ce paiement devra être effectué et les autres termes et conditions tels que, sous réserve des exigences de confidentialité, le résumé de tout investissement proposé.

9.3 Les Engagements qui n'ont pas été tirés comme prévu au paragraphe ci-dessus, devront être tirés au plus tard à la date du premier des événements suivants:

- (i) la fin de la Période d'Investissement, ce conformément aux dispositions du paragraphe suivant;
- (ii) la suspension de tout tirage, ce conformément aux dispositions du paragraphe suivant, selon les modalités convenues;
- (iii) la date à laquelle il n'existe plus aucun Engagement Non Tiré et à laquelle aucun additionnel Engagement Non Tiré ne peut naître (une telle date est fixée discrétionnairement par l'Actionnaire Commandité).

Sans préjudice du paragraphe ci-dessus, les Engagements Non Tirés peuvent seulement être tirés après la fin de la Période d'Investissement ou conformément aux modalités convenues entre les parties:

- (a) afin de payer les dépenses et les charges de la Société;
- (b) afin de faire de nouveaux Investissements et ce à condition que le total des montants additionnels tirés pour de tels investissements n'excède pas 20% des Engagements Totaux; et
- (c) dans le but d'exécuter tous les contrats conclus par la Société avant l'expiration de la période concernée ou durant toute période concernée (le cas échéant).

9.4 Toutes distributions faites aux Actionnaires constitueront en premier lieu un remboursement de leurs Contributions au Capital respectives et ne constitueront un remboursement de leurs Contributions au Capital dans la mesure où l'Actionnaire aurait déjà reçu de la Société la totalité du montant de son Apport en Capital. Nonobstant ce qui précède, l'Actionnaire Commandité peut rappeler, et les Actionnaires mettront alors à sa disposition, les Contributions au Capital remboursées si cela est nécessaire afin d'éviter que la Société ne soit en défaut vis-à-vis de ses obligations relatives à un Investissement, incluant mais non limité aux conséquences de la défaillance d'un Actionnaire, ou afin de payer les dépenses et charges de la Société y compris les dépenses et charges qui peuvent apparaître après l'existence de la Société.

9.5 Si un Investisseur (un Investisseur Défaillant) ne parvient pas:

(a) à avancer à la Société le montant qui fait l'objet d'un Appel de Fonds à la date d'expiration de cet Appel de Fonds; et

(b) à remédier à une telle défaillance et à payer l'intérêt à la Société sur le montant restant dû pour la période s'étendant de la date d'expiration de cet Appel de Fonds à la date de paiement au taux de 5 pour cent par an au-dessus de l'Euribor, à la date d'expiration ou avant l'expiration d'un délai de préavis de 30 Jours Ouvrables notifié par l'Actionnaire Commandité requérant l'Investisseur Défaillant de s'y conformer;

alors l'Actionnaire Commandité aura le droit (mais ne sera pas obligé), sans préjudice de tous les autres droits que lui ou la Société peuvent avoir de sorte que l'intérêt susmentionné continue à s'accroître après la période de 30 Jours Ouvrables, d'exécuter une des actions suivantes:

i) faire que l'Engagement Non Tiré de cet Investisseur Défaillant soit déchu (sauf si cet Engagement Non Tiré peut survivre en vue d'un transfert tel que prévu ci-dessous) et en conséquence les droits de l'Investisseur Défaillant seront alors limités à ceux convenus avec l'Actionnaire Commandité, et cet Investisseur Défaillant cessera d'être un Actionnaire à tous regards avec effet à compter de la date à laquelle a eu lieu la déchéance de son Engagement Non Tiré, tel que prévu ci-dessus;

ii) obtenir la vente des Actions de l'Investisseur Défaillant à l'Acquéreur à la Date de Défaillance, au Prix d'Acquisition, après déduction de tous les frais et dépenses dus du fait de cette défaillance et déterminés à la discrétion de l'Actionnaire Commandité. Le Prix d'Acquisition sera payable à la liquidation de la Société et après paiement à tous les autres détenteurs d'Actions et il ne portera pas d'intérêt jusqu'à une telle date. L'Actionnaire Commandité sera nommé agent pour la vente des Actions de l'Investisseur Défaillant (ainsi que de l'Engagement Non Tiré de cet Investisseur Défaillant) et chaque Actionnaire acceptera de désigner l'Actionnaire Commandité comme son mandataire légal pour signer tous documents nécessaires en relation avec cette vente si il devenait un Investisseur Défaillant et ratifiera tous les actes accomplis légalement par l'Actionnaire Commandité en vertu du pouvoir et indemniserà l'Actionnaire Commandité contre toutes réclamations, coûts et dépenses que l'Actionnaire Commandité aura supporté dans ce cadre. L'Acquéreur devra, suite au transfert, être traité comme Actionnaire; et

iii) prendre toute action que l'Actionnaire Commandité estime nécessaire pour l'exécution par l'Investisseur Défaillant des obligations de paiement des sommes exigées en vertu de son Engagement; ou

iv) rembourser les Actions de l'Investisseur Défaillant au Prix de Rachat en cas de Défaillance, après déduction de tous les frais et dépenses dus du fait de cette défaillance et déterminés à la discrétion de l'Actionnaire Commandité. Le Prix

d'Acquisition sera payable à la liquidation de la Société et après paiement à tous les autres détenteurs d'Actions et il ne portera pas d'intérêt jusqu'à une telle date.

Art. 10. Principes d'Evaluation.

10.1 La Valeur Nette d'Inventaire sera calculée par l'agent d'administration centrale sur la base des évaluations faites par l'Actionnaire Commandité à la fréquence décidée par l'Actionnaire Commandité, mais au minimum deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre.

10.2 L'Actionnaire Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire dans des cas exceptionnels lorsque les circonstances l'exigent et sous réserve que la suspension soit justifiée au regard des intérêts des Actionnaires.

10.3 La juste valeur des Investissements sera déterminée par l'Actionnaire Commandité en utilisant une série de méthodes d'évaluation internationalement reconnues. En particulier, l'Actionnaire Commandité devra prendre en considération les directives internationales d'évaluation en matière de private equity et de capital à risque (IPEVCG) publiées par l'association européenne du capital risque (EVCA), l'association britannique du capital à risque (BVCA) et l'association française du capital à risque (AFIC) en mars 2005, telles que modifiées ultérieurement, et sur la base d'une estimation de bonne foi de la juste valeur des actifs de la Société, libellé en euro.

10.4 La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera déterminée comme suit, à une Date de Valeur donnée: chaque Classe d'Actions participe dans la Société conformément aux droits de distribution attachés à chacune de ces Classes. La méthode d'évaluation à la juste valeur peut dévier des IPEVCG, si en raison de nature spécifique et aux caractéristiques du modèle économique de la Société, cette déviation pourra consister en une meilleure détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.

10.5 La valeur du total des droits à distribution attachés à une Classe donnée à une Date de Valeur donnée après déduction du passif relatif à cette Classe à la Date de Valeur concernée représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe à cette Date de Valeur. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Classe à la Date de Valeur concernée est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Classe à cette Date de Valeur divisée par le nombre total d'Actions de cette Classe existantes à cette Date de Valeur.

La valeur des actifs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en trésorerie ou en dépôt, des effets et billets payables sur demande et des comptes créanciers, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou courus et non encore reçus sera réputée être égale au montant total de ces derniers, sauf dans les cas où il est peu probable que celui-ci soit payé ou reçu en totalité, auquel cas cette valeur sera déterminée après application d'une décote que l'Actionnaire Commandité considérera comme appropriée afin de refléter la valeur réelle;

(ii) les titres cotés ou échangés sur un marché réglementé seront évalués sur base de leur prix coté moyen-marché, sous réserve de toute décote éventuellement applicable en vertu de la nature de ces titres, sur le marché qui est généralement le marché principal de ces titres;

(iii) les titres non cotés ou ne s'échangeant pas sur un marché réglementé, seront évalués par l'Actionnaire Commandité. Les méthodes d'évaluation prendront en compte des multiples (tels que EV/EBIT, EV/EBITDA et PE) établi par l'Actionnaire Commandité sur la base des standards de l'industrie. La technique DCF est intégrée. Les méthodes d'évaluation ainsi adoptées seront utilisées durant toute l'existence de la Société, sauf si ces méthodes deviennent inappropriées ou inadéquates, dans quel cas l'Actionnaire Commandité communiquera les méthodes alternatives à appliquer et donnera les raisons de leur application. Les détails relatifs aux méthodes d'évaluation sont divulgués dans le portefeuille d'évaluation annuel;

(iv) tous les autres actifs de quelque nature que ce soit, seront évalués à la valeur de marché, estimée de bonne foi par ou sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité, agissant raisonnablement sur la base des standards de marché applicables. Afin de déterminer la valeur de marché des actifs dans le cadre de cette disposition, l'Actionnaire Commandité peut prendre en considération tous les facteurs qu'il estime raisonnablement pertinents pour ces actifs, lesquels facteurs peuvent inclure (le cas échéant) entre autres: (i) les caractéristiques de et les données analytiques fondamentales en relation avec ces actifs y compris les coûts, volume, taux d'intérêt en vigueur, période jusqu'à la refixation du taux d'intérêt, maturité et taux de prêt des actifs, les termes et conditions de la structure du financement de ces actifs; (ii) la nature et l'adéquation des droits, recours et intérêts de la Société (iii) la capacité d'emprunts de ces actifs, les flux financiers, la structure du capital et les projets; (iv) l'information relative aux récentes transactions intéressantes sur le marché; (v) la réputation et les conditions financières ainsi que les rapports récents concernant ces actifs; (vi) les conditions économiques générales du marché affectant la juste valeur des actifs.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à appliquer d'autres principes d'évaluation alternatifs s'il considère de manière cohérente que les méthodes d'évaluation précitées apparaissent être inadéquates dans leur principe ou inappropriées du fait de circonstances extraordinaires ou suite à la survenance d'événements extraordinaires, étant entendu que si l'Actionnaire Commandité décide d'appliquer ces principes alternatifs il devra communiquer ces principes d'évaluation alternatifs et les raisons de leur application.

10.6 Aux fins de cet Article:

(i) les Actions de la Société devant être rachetées selon l'Article 8 devront être traitées comme existantes et être prises en compte immédiatement après l'heure de fermeture des bureaux le jour de la Date de Valeur, et à partir de ce moment-là et jusqu'à ce qu'il soit payé, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la Société;

(ii) tous les investissements, soldes et autres actifs de la Société libellés en devise autre que l'euro, seront évalués après avoir tenu compte des taux de marché ou de change en vigueur à la date et l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

(iii) toute acquisition ou cession de titres par la Société qui sont effectuées à une Date de Valeur donnée seront effectives à cette Date de Valeur, tant que cela est possible.

10.7 Les Engagements Non Tirés ne seront pas pris en compte pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

III. Gérance - Représentation

Art. 11. Gérance.

11.1. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société pour tous les engagements qui ne pourront être honorés sur les actifs de la Société. Les autres Actionnaires s'abstiendront d'agir de quelque manière ou en quelque qualité autre que l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires aux assemblées générales et seront responsables à hauteur de leurs Engagements dans la Société, conformément à l'Article 19 ci-dessous.

11.2 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires conformément avec les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société.

Sans préjudice de la généralité de l'Article 11.1, l'Actionnaire Commandité aura tout pouvoir et autorité, pour le compte de la Société et pourra engager la Société en conséquence:

(a) pour identifier, évaluer et négocier les opportunités d'investissement, pour préparer et approuver les accords d'investissement et pour souscrire (ou approuver), acheter ou acquérir, seul ou avec d'autres, des investissements qui rentrent dans la politique d'investissement de la Société, et pour vendre, échanger ou céder des investissements pour le compte de la Société, et entrer dans des accords d'investissement ou exécuter des accords d'investissement pour le compte de la Société (chaque fois personnellement ou par le biais d'un représentant ou d'un agent) et, lorsque cela est approprié, pour donner des garanties et accorder des indemnités en rapport avec toute acquisition, vente, échange ou autre disposition;

(b) pour conclure, ou requérir la Société de conclure (directement ou à travers une société détenue par la Société ou un dépositaire de la Société ou son prête-nom) des engagements de souscription, acquérir des investissements dans un groupe avec d'autres investisseurs, réaliser des financements et/ou conclure des contrats d'échange de futurs, investir dans des devises ou en devises de futurs ou des options sur devise ou d'autres instruments avec pour but de couvrir des investissements ou des revenus d'investissement et réaliser tout autre opération de couverture d'investissement dans le but de protéger la valeur des investissements;

(c) pour surveiller la performance de et, lorsque cela est approprié, pour nommer des administrateurs de sociétés filiales, pour exercer tous les droits conférés à la Société en vertu de tout accord d'investissement ou autre qui sont liés à une filiale ou une société du portefeuille de la Société et pour échanger avec, consulter ou assister les sociétés du portefeuille de la Société et généralement pour prendre toute mesure que l'Actionnaire Commandité considère appropriée pour la protection des actifs de la Société;

(d) pour accepter la souscription de et demander à la Société d'accepter des investisseurs potentiels et pour émettre des Appels de Fonds;

(e) pour conclure et exécuter des contrats, accords et autres engagements, et, sous réserve du paragraphe (f) ci-dessous, donner des garanties en relation avec des Investissements ou des propositions d'Investissement et accomplir tous les autres actes qu'il considérera nécessaire et/ou souhaitable pour l'activité de la Société;

(f) pour emprunter de l'argent (soit directement ou à travers une société détenue par la Société ou tout dépositaire de la Société ou son prête-nom) ou effectuer, pour les besoins de la Société, des opérations de couverture de plus long terme pour des investissements effectués en devise autre que l'Euro;

(g) pour entamer, conduire des procédures judiciaires, régler ou défendre des litiges concernant la Société ou tout actif de la Société (ou pour amener la Société, agissant au travers de l'Actionnaire Commandité, à le faire elle-même);

(h) pour ouvrir des comptes après de banques ou de dépositaires, pour et au nom de la Société, pour maintenir ces comptes, effectuer des paiements et donner d'autres instructions aux banques et dépositaires en relation avec ces comptes et pour recevoir et payer sur ces comptes des contributions au capital, des revenus d'investissement et autres sommes résultant de la disposition d'investissements et tout autre revenu de la Société et honoraires auxquels la Société a droit;

(i) pour payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires en accord avec les dispositions de ces Statuts;

(j) pour accorder et verser des indemnités en accord avec l'Article 14 ci-dessous;

(k) pour fournir des rapports et des évaluations aux Actionnaires en accord avec les dispositions de ces Statuts et la Loi;

(l) pour engager des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des opérateurs, des dépositaires, des agents collecteurs et payeurs et financiers et d'autres conseillers et consultants si cela est nécessaire ou souhaitable pour que l'Associé Commandité réalise tout ou partie des activités de la Société ou l'assiste dans ces activités qui sont prévues dans le cadre de cet Article 11.2; et

(m) pour accomplir tous les autres actes que l'Actionnaire Commandité doit accomplir dans le cadre de ces Statuts ou qui sont nécessaires ou souhaitables, selon l'opinion raisonnable de l'Actionnaire Commandité, en relation avec les pouvoirs conférés ci-avant et en conformité avec les dispositions de ces Statuts.

11.3. L'Actionnaire Commandité pourra être révoqué de ses fonctions de gérance à compter du cinquième anniversaire de la Date de Clôture Finale par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires représentant au moins 75 pour cent des votes exprimés et à laquelle au moins 50 pour cent des droits de vote sont représentés, à la survenance des événements suivants:

(a) une requête est introduite dans le but de déclarer la faillite de l'Actionnaire Commandité ou de le soumettre à toute procédure prévue par toute loi sur les faillites; ou

(b) une instruction a été ouverte, une résolution adoptée, ou une action introduite pour la dissolution de l'Actionnaire Commandité ou pour la nomination d'un liquidateur intérimaire de l'Actionnaire Commandité, ou toute action est pendante en relation avec cette nomination;

(c) un concordat a été mis en place, ou une action à l'encontre de l'Actionnaire Commandité a été introduite à cet effet;

(d) un syndic ou un actionnaire commandité ou syndic administratif de l'Actionnaire Commandité a été nommé, ou toute action est pendante à cet effet; et

(e) l'Actionnaire Commandité a conclu tout arrangement avec ses créanciers ou tout rang de créanciers en général.

11.4. L'Actionnaire Commandité ne peut être révoqué de sa qualité de gérant actionnaire commandité de la Société, sauf disposition expresse de la Loi ou de ces Statuts, sauf pour fraude, négligence ou faute lourde. Dans de tels cas, l'Actionnaire Commandité sera remplacé par une résolution des Actionnaires représentant au moins 50 pour cent des droits de vote, prise à la majorité de 75 pour cent des votes exprimés.

11.5 A la révocation de l'Actionnaire Commandité, un nouveau gérant actionnaire commandité de la Société, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF, sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires statuant dans les conditions de majorité prévues à l'article 11.4 ci-dessus, qui se substituera à l'Actionnaire Commandité en tant que gérant actionnaire commandité de la Société par l'accomplissement de toute formalité applicable et appropriée, et qui assumera les obligations de l'Actionnaire Commandité en tant que gérant actionnaire commandité de la Société.

11.6 A la révocation de l'Actionnaire Commandité, la dénomination sociale de la Société et de chaque société affiliée devra être modifiée en conséquence de manière à ne contenir aucune ressemblance avec le nom de l'Actionnaire Commandité.

11.7 L'Actionnaire Commandité peut, de temps à autre, désigner des représentants ou agents de la Société lorsque cela est nécessaire pour le fonctionnement ou la gestion de la Société, à la condition, cependant, que les Actionnaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans mettre en péril la responsabilité limitée attachée à leur statut. Les représentants ou agents désignés seront investis des pouvoirs et obligations qui leur auront été conférées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Signature autorisée. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité agissant au travers de un ou plusieurs signataires autorisés ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été délégués, discrétionnairement, par l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Tout type de conflit d'intérêt existant au sein de la Société doit être divulgué à l'Actionnaire Commandité qui en informe immédiatement les Actionnaires. La Société entrera dans toute transaction sur la base de conditions normales.

Si la Société se voit proposer un investissement qui est lié à des actifs détenus (en partie ou en totalité) par un Actionnaire, un Affilié ou un employé d'un Actionnaire ou de l'Actionnaire Commandité ou pour lequel un Actionnaire, un Affilié ou un employé d'un Actionnaire ou de l'Actionnaire Commandité a agi ou agit comme conseiller ou qui concerne une société dont les actions sont détenues par un Actionnaire, l'Actionnaire commandité, un Affilié ou un employé de l'Actionnaire Commandité ou d'un Actionnaire, ou qui concerne une société qui a emprunté des fonds à un Actionnaire, à l'Actionnaire Commandité, un Affilié, un employé de l'Actionnaire Commandité ou d'un Actionnaire y compris une société gérée, conseillée ou promue par un Actionnaire, un Affilié ou un employé d'un Actionnaire ou de l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire, l'Affilié ou l'employé en question devra divulguer ce conflit d'intérêt à l'Actionnaire Commandité qui prendra une décision en ce qui concerne cet investissement.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne peut être affecté ou invalidé du fait qu'un Actionnaire est intéressé dans, ou est un administrateur, agent, officier ou employé de cette autre société ou entreprise. L'Actionnaire qui est administrateur, agent, officier ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura un contrat ou avec laquelle la Société s'engagera de toute autre manière dans une relation d'affaire, ne devra pas, du fait de son lien avec cette autre société ou entreprise, être empêchée de voter et agir pour toute question en relation avec ce contrat ou cette relation d'affaire.

Art. 14. Indemnisation. La Société accepte d'indemniser et de décharger sur ses actifs la Partie Indemnisée contre toutes responsabilités, actions, procédures, requêtes, demandes, dommages et intérêts et dépenses (y compris des frais de justice) qui ont été encouru par ou qui vont être assumés par la Partie Indemnisée du fait qu'elle soit ou qu'elle agisse

comme actionnaire commandité de la Société ou d'une filiale de la Société, ou toutes responsabilités, actions, procédures, requêtes, demandes, dommages et intérêts et dépenses (y compris des frais de justice) résultant de ou en relation avec l'exercice par la Partie Indemnisée de ses pouvoirs d'actionnaire commandité ou avec les services rendus par la Partie Indemnisée à la Société ou résultant du fonctionnement ou de l'activité de la Société sous réserve que la Partie Indemnisée ne soit pas indemnisée en cas de conduite fautive de sa part ou de mauvaise foi, d'imprudence ou de grave négligence dans l'accomplissement de ses obligations et devoirs en relation avec la Société. Les actionnaires ne seront pas responsables individuellement au-delà du montant de leurs Engagements respectifs. Les indemnités mentionnées dans cette section seront applicables même si la Partie Indemnisée a cessé d'agir comme actionnaire commandité ou a cessé d'exercer toute autre fonction décrite ci-dessus.

Art. 15. Distribution.

15.1 L'Actionnaire Commandité proposera à l'assemblée générale des Actionnaires comment le Numéraire Distribuible doit être traité et l'assemblée générale des Actionnaires décidera ensuite du versement des distributions et/ou dividendes annuels, sous réserve que suffisamment de fonds distribuables soient disponibles.

15.2 Les distributions et paiements ne seront réalisés qu'après paiement ou constitution des provisions prudentes et nécessaires pour couvrir toutes dépenses, honoraires, intérêts, remboursements de capital, taxes, dues par la Société à inter alia l'un de ses prestataires de services, fournisseurs, ou prêteurs.

15.3 L'Actionnaire Commandité décide discrétionnairement du paiement des dividendes intérimaires chaque fois que le Numéraire Distribuible est disponible, dans tous les cas ce paiement doit respecter l'ordre de distribution décrit ci-dessous.

15.4 Le Numéraire Distribuible pourra être payé en Euros ou en toute autre devise déterminée par l'Actionnaire Commandité et aux lieux et heures déterminés par l'Actionnaire Commandité. La devise de référence sera toujours l'Euro.

15.5 Le Numéraire Distribuible sera distribué dans l'ordre de priorité suivant (après paiement des dépenses et charges de la Société, y compris les frais de lancement de la Société et les Honoraires de Gestion):

- Premièrement, en remboursement de la Contribution au Capital Engagée réalisée par chaque Actionnaire jusqu'à ce que lesdits Actionnaires aient chacun reçu 100% de leur Contribution au Capital Engagée respective;
- Deuxièmement, aux porteurs d'Actions de Classe A, au prorata de leur Contribution au Capital respective, jusqu'à ce que tous les porteurs d'Actions de Classe A aient reçu leur Dividende Préférentiel respectif;
- Troisièmement, aux porteurs d'Actions de Classe B, au prorata de leur Contribution au Capital respective, jusqu'à ce que les porteurs d'Actions de Classe B aient reçu leur Dividende Préférentiel respectif; et
- Quatrièmement, 80% aux porteurs d'Actions de Classe A au prorata de leur Contribution au Capital respective et 20% aux porteurs d'Actions de Classe B au prorata de leur Contribution au Capital respective.

Sur base de l'ordre de priorité mentionné ci-dessus, l'intégralité du montant du Numéraire Distribuible sera en premier lieu remboursé au prorata à chaque Actionnaire de leur Contribution au Capital Engagée, qu'elle soit payée au capital social ou en prime d'émission, sans annulation d'Actions. Deuxièmement, le montant du Numéraire Distribuible restant sera d'abord distribué aux porteurs d'Actions de Classe A jusqu'à ce que le taux de rendement annuel (IRR) sur la Contribution au Capital de chaque porteur d'Actions de Classe A ait atteint 8% pour chaque Action de Classe A, et ensuite aux porteurs d'Actions de Classe B jusqu'à ce que le taux de rendement annuel (IRR) sur la Contribution au Capital de chaque porteur d'Actions de Classe B ait atteint 8% pour chaque Action de Classe B. Ensuite, tout excédent devra être distribué à hauteur de 80% aux porteurs d'Actions de Classe A et à hauteur de 20% aux porteurs d'Actions de Classe B.

Des distributions en nature de titres négociables de toute nature pourront être effectuées par la Société à tout moment à la discrétion de l'Actionnaire Commandité. La Société pourra distribuer des titres non négociables seulement dans l'hypothèse où la Société serait liquidée ou avec l'accord de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires ayant le droit de recevoir une telle distribution. L'allocation des actifs de la Société pour rémunération en nature devra être juste et ne pas être réalisée au détriment des intérêts des autres Actionnaires de la Société.

Ces distributions en nature devront toujours faire l'objet d'un rapport spécial émis par un réviseur d'entreprises dont les coûts seront supportés par la Société.

Enfin, à la fin du terme de la Société, tout solde restant après les paiements de Numéraire Distribuible mentionnés ci-dessus sera distribué aux Actionnaires en remboursement pro rata des Actions de chaque Actionnaire.

IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 16. Pouvoirs et droits de vote.

16.1 Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. A moins qu'il n'en soit prévu autrement par la Loi, toute décision de l'assemblée devra recevoir le consentement de l'Actionnaire Commandité.

16.2 Sauf disposition contraire de ces Statuts, les règles de la Loi relatives à la convocation et au quorum sont d'application pour toute assemblée des Actionnaires de la Société, ainsi que pour la conduite de ces assemblées.

16.3 Chaque Action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra se faire représenter à chaque assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne, Actionnaire ou non, en tant que mandataire, par écrit, soit en original ou par téléfax, câble, télégramme ou télex.

16.4 Sauf disposition contraire de la Loi ou de ces Statuts, les décisions des assemblées des Actionnaires seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, mais sachant que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord de l'Actionnaire Commandité. Toutefois, les décisions relatives notamment à la modification de ces Statuts doivent être prises à une majorité des Actionnaires représentant au moins 75% des voix avec au moins 50% des droits de vote représentés.

16.5 Dans l'hypothèse où l'assemblée des Actionnaires est convoquée pour décider du changement de l'Actionnaire Commandité ou de l'exécution d'un contrat entre la Société et l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commandité devra s'abstenir de prendre part au vote et ne sera en conséquence autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires de sa position quant à la décision concernée.

Art. 17. Assemblées des Actionnaires.

17.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la Loi, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, le premier vendredi du mois de juin à 13.00 heures. Si ce jour est un jour férié pour les banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable luxembourgeois suivant.

17.2 L'Actionnaire Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant un cinquième (1/5) du capital social de la Société le requièrent. Ces assemblées des Actionnaires peuvent être tenues à l'endroit et à l'heure indiqués dans les convocations les concernant.

17.3 Toute assemblée des Actionnaires sera présidée par l'Actionnaire Commandité ou par toute autre personne désignée par l'Actionnaire Commandité.

17.4 Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires doivent être signés par le président de l'assemblée, le secrétaire, nommé par le président, et le scrutateur, nommé par l'assemblée des Actionnaires.

Art. 18. Convocation.

18.1 Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité conformément à une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé au moins huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de chaque Actionnaire enregistrée dans le Registre de la Société ou par publication dans un journal de presse luxembourgeoise et au Mémorial.

18.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 19. Responsabilité des Actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11.1, les Actionnaires propriétaires d'Actions de Classe A et de Classe B ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leur Engagement respectif dans la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 20. Année fiscale.

20.1 L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

20.2 Les comptes de la Société seront établis en euros.

20.3 La société fournira dans les 90 jours qui suivent la fin de chaque semestre un rapport non audité et dans les 120 jours qui suivent la fin de chaque Année Fiscale, des rapports financiers audités à tous les Actionnaires. En outre, le rapport annuel de la Société sera publié dans les six mois qui suivent la fin de l'Année Fiscale concernée.

20.4 Les activités de la Société et sa situation financière y compris ses livres comptables seront examinés par ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s), qui devront répondre aux exigences de la Loi quant à leur honorabilité et expérience professionnelle et qui accompliront les obligations prescrites par la Loi. Les réviseurs d'entreprises agréés seront nommés par l'Actionnaire Commandité et continueront à réaliser leur(s) mission(s) jusqu'à ce qu'un/des successeur(s) soi(en)t désigné(s).

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé, en fonction, ne pourra être révoqué par l'Actionnaire Commandité que pour motifs graves ou à l'arrivée du terme de son mandat d'audit.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1 La Société peut (i) être volontairement dissoute sur proposition de l'Actionnaire Commandité par une résolution de l'assemblée des Actionnaires adoptée à la majorité prévue à l'Article 16.4 de ces Statuts ou, (ii) être automatiquement dissoute à l'expiration de la durée prévue à l'Article 5, ou (iii) dans les cas prévus par la Loi.

21.2 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés, par l'assemblée des Actionnaires, en vertu de la Loi. L'assemblée des Actionnaires déterminera également leur rémunération et pouvoirs conformément à la loi applicable.

VII. Dispositions générales

Art. 22. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une résolution adoptée en assemblée des Actionnaires dûment convoquée, (a) ayant atteint un quorum de 50 pour cent et (b) à la majorité des deux tiers des Actionnaires présents ou représentés et votant, et (c) avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, étant entendu que toutes les Actions voteront comme si elles appartenaient à une seule classe sauf si il en est autrement disposé dans ces Statuts.

Art. 23. Dépositaire.

23.1 La Société va conclure un contrat de banque dépositaire avec un Dépositaire, qui répondra aux exigences de la Loi. Tous les titres et sommes de la Société seront tenus par ou à l'ordre du dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et ses Actionnaires les obligations et responsabilités prescrites par la Loi.

23.2 Si le dépositaire souhaite démissionner, l'Actionnaire Commandité fera son possible pour trouver et désigner, dans les deux mois de la date effective de cette démission, un successeur qui agira comme dépositaire en remplacement du Dépositaire démissionnaire. L'Actionnaire Commandité peut mettre fin au mandat du Dépositaire, à la condition que et jusqu'à ce qu'il désigne un successeur pour agir à sa place conformément à cet article.

23.3 Les obligations du Dépositaire cessent dans les cas suivants:

(i) en cas de démission volontaire du Dépositaire ou de sa révocation par la Société jusqu'à ce qu'il soit remplacé conformément à l'Article 23.2 ci-dessus;

(ii) si le Dépositaire ou la Société ont (a) été déclaré en faillite, (b) connu une cessation de paiement, (c) conclus un arrangement avec des créanciers, (d) été placé sous concordat ou autre procédure similaire, ou (e) été mis en liquidation; ou

(iii) si la CSSF retire son autorisation accordée au Dépositaire ou à la Société.

Art. 24. Loi applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que le présent acte a été établi en langue anglaise sur requête du Bureau, suivi d'une version française et que, sur requête du Bureau, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau, les membres dudit Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Koerner, S. Dupont, L. Mersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2012. LAC/2012/27570. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012074304/1350.

(120104807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068265/10.

(120097088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

KÖHL Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 43.668.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068286/9.

(120097844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

L'Abbaye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 58.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068287/10.

(120097664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

L'étoile S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 148.736,12.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 78.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour L'ETOILE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012068288/12.

(120097464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

La Forge S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 65.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour LA FORGE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012068298/13.

(120097463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

LaSalle Euro Growth II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068290/10.

(120097125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

LaSalle Euro Growth II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068291/10.

(120097124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Legio Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068292/10.

(120097667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Jansen und Rosenberg S.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 127, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 161.194.

Ausserordentliche Geschäftsversammlung der Firma Jansen und Rosenberg S.n.c.

Am 21.09.2011 haben die Hauptanteilseigner der Firma Jansen und Rosenberg S.n.c. (Handelsregisternummer: B161194) einstimmig beschlossen einen Geschäftsführerwechsel zu vollziehen.

Punkt 1:

Herr Raphael Orsini Rosenberg, wohnhaft in 19, Rue Christoph Colomb, 1349 Luxembourg wird als Geschäftsführer der Firma abgesetzt.

Punkt 2:

Herr Torsten Jansen, wohnhaft in 241, Route de Luxembourg, L-7374 wird als Geschäftsführer der Firma abgesetzt.

Punkt 3:

Herr Hannspeter Jansen, wohnhaft in 241, Route de Luxembourg, L-7374 wird als alleiniger Geschäftsführer der Firma Jansen und Rosenberg eingesetzt.

Punkt 4:

Der Gesellschaftszweck wird folgendermaßen erweitert: Betrieb einer Webseite welche gastronomische Angebote von verschiedenen Restaurant Partnern, sowie eigene gastronomische Produkte fuer Endkunden anbietet. Der Schwerpunkt liegt in der Vermarktung und Lieferung gastronomischer Produkte an Endkunden in der Mittagspause.

Die Änderungen sind ab sofort gültig

Luxembourg, den 21 September 2011

Torsten Jansen / Hannspeter Jansen / Raphael Orsini Rosenberg.

Référence de publication: 2012074339/24.

(120104942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Lakewood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.528.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068299/9.

(120097231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Les Sportifs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 25, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 51.178.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068301/10.

(120096974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Leumi Global Managers Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.896.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
À Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012068302/10.

(120097082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Liconi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068304/10.

(120096949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Share, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour SHARE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012068485/15.

(120097934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Liegeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068305/9.

(120097854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Ludicris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8368 Hagen, 12, Op der Barriaer.
R.C.S. Luxembourg B 163.735.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068310/9.

(120097767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Lux Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068312/10.

(120096945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Telesto Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 128.953.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage. en date du 7 juin 2012. numéro 2012/1192 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 14 juin 2012, relation: CAP/2012/2263 de la société à responsabilité limitée "TELESTO SERVICES s. à r.l.", avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au RCS à Luxembourg

sous le numéro B 128 953, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 31 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1573 du 27 juillet 2007, ce qui suit:

- Monsieur Patrick DEWILDE et la société "LASTRANIAX SERVICES LIMITED", seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 7 juin 2012,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Bascharage, le 21 juin 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2012074559/26.

(120104999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Luxemburgische Trockenbau und Estrich s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.
R.C.S. Luxembourg B 98.824.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012068314/10.

(120097539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 265A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 84.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012068318/11.

(120097489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Magna Stamping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 142.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAGNA STAMPING S.à r.l.

Référence de publication: 2012068322/10.

(120097090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Wertex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 140.586.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2012 à 15.00 heures au siège social
1, rue Joseph Hackin à Luxembourg*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat:

A) des administrateurs de:

- Monsieur Koen LOZIE, 61 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert,
- Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig,
- La société Cosafin SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

B) du commissaire aux comptes,

la Fiduciaire HRT, 3 A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012074006/23.

(120104364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Marelle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 131.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068324/11.

(120097792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Marelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 131.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012068325/11.

(120097793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Protos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.964.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de
l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 14 juin 2012*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et de Madame Stefani PANAGIOTA, Manager of Debt Recovery, demeurant 32, Ammou Street, Ayios Domestios, 2365 Nicosia, Cyprus, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Madame Stefani PANAGIOTA, Manager of Debt Recovery, demeurant 32 Ammou Street, Ayios Domestios, 2365 Nicosia, Cyprus.

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires
du conseil d'administration adoptées le 14 juin 2012*

Il résulte des décisions circulaires du conseil d'administration que Madame Stefani PANAGIOTA, Manager of Debt Recovery, demeurant 32 Ammou Street, Ayios Domestios, 2365 Nicosia, Cyprus, a été nommée en tant que présidente du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité de présidente, Madame Stefani PANAGIOTA aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Madame Stefani PANAGIOTA, Manager of Debt Recovery, demeurant 32 Ammou Street, Ayios Domestios, 2365 Nicosia, Cyprus.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Madame Stefani PANAGIOTA aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 14 juin 2012.

Pour PROTOS S.A.

Référence de publication: 2012074461/32.

(120105142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Merban Reinsurance Company No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.860.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068327/10.

(120097340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.905.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Miya S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2012068328/13.

(120097270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

2307521 Ontario Inc., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.578.

Certificate of Incorporation	Certificat de constitution
This is to certify that	Ceci certifie que
	2307521 ONTARIO INC.
Ontario Corporation No.	Numéro matricule de la personne morale en Ontario
	002307521
is a corporation incorporated, under the laws of the Province of Ontario.	est une société constituée aux termes des lois de la province de l'Ontario.
These articles of incorporation are effective on	Les présents statuts constitutifs entrent en vigueur le
	NOVEMBER 29 NOVEMBRE, 2011
Business Corporations Act / Loi sur les sociétés par actions	
Signatures	
Director / Directrice	
Request ID / Demande n° 13750504	Ontario Corporate Number
	Numéro de la compagnie en Ontario 2307521
FORM 1	FORMULE NUMERO 1
BUSINESS CORPORATIONS ACT	LOI SUR LES COMPAGNIES
ARTICLES OF INCORPORATION	STATUTS CONSTITUTIFS
1. The name of the corporation is:	Dénomination sociale de la compagnie:
2307521 ONTARIO INC.	
2. The address of the registered office is:	Adresse du siège social:
11 ALLSTATE PARKWAY	Suite 300
(Street & Number, or R.R. Number £ if Multi-Office Building give Room No.)	
(Rue et numéro, ou numéro de la R.R. et, s'il s'agit edifice a bureau, numéro du bureau;	
MARKHAM	ONTARIO
CANADA	L3R 9T8
(Name of Municipality or Post Office)	(Postal Code/Code postal)
(Nom de la municipalité ou du bureau de poste)	
3. Number (or minimum and maximum number) of directors is:	Nombre (ou nombres minimal et maximal) d'administrateurs:
Minimum 1	Maximum 10
4. The first director(s) is/are:	Premier(s) administrateur(s):
First name, initials and surname	Resident Canadian State Yes or No
Prénom, initiales et nom de famille	Résident Canadien Oui/Non
Address for service, giving Street & No. or R.R. No., Municipality and Postal Code	Domicile élu, y compris la rue et le numéro, le numéro de la R.R., ou le nom de la municipalité et le code postal
DUNCAN	YES
YUEN	

11 ALLSTATE PARKWAY Suite 300
MARKHAM ONTARIO
CANADA L3R 9T8

4. The first director(s) is/are:

First name, initials and surname

Prénom, initiales et nom de famille

Address for service, giving Street & No. or R.R. No.,

Municipality and Postal Code

- JASON

THEOFILOS

11 ALLSTATE PARKWAY Suite 300
MARKHAM ONTARIO
CANADA L3R 9T8

- ANGELO

POLLASTRONE

11 ALLSTATE PARKWAY Suite 300
MARKHAM ONTARIO
CANADA L3R 9T8

Premier(s) administrateur(s):

Resident Canadian State Yes or No

Résident Canadien Oui/Non

Domicile élu, y compris la rue et le numéro, le numéro de la R.R., ou le nom de la municipalité et le code postal

YES

YES

5. Restrictions, if any, on business the corporation may carry on or on powers the corporation may exercise.

Limites, s'il y a lieu, imposées aux activités commerciales ou aux pouvoirs de la compagnie

None

6. The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue:

Catégories et nombre maximal, s'il y a lieu, d'actions que la compagnie est autorisée à émettre:

An unlimited number of common shares and an unlimited number of preferred shares.

7. Rights, privileges, restrictions and conditions (if any) attaching to each class of shares and directors authority with respect to any class of shares which may be issued in series: Droits, privilèges, restrictions et conditions, s'il y a lieu, rattachés à chaque catégorie d'actions et pouvoirs des administrateurs relatifs à chaque catégorie d'actions que peut être émise en série:

Common Shares

1. Voting - Common Shares. The holders of the common shares shall be entitled to receive notice of and to attend all annual and special meetings of the shareholders of the Corporation, except meetings at which only holders of other classes or series of shares are entitled to attend, and at all such meetings shall be entitled to one (1) vote in respect of each common share held at all such meetings.

2. Dividends - Common Shares. The holders of the common shares shall be entitled to receive non-cumulative dividends if, as and when declared by the board of directors of the Corporation out of the assets of the Corporation properly applicable to the payment of dividends in such amounts and payable in such manner as the board of directors may from time to time determine. Subject to the rights of the holders of any other class of shares of the Corporation entitled to receive dividends in priority to or concurrently with the holders of the common shares, the board of directors may in its sole discretion declare dividends on the common shares to the exclusion of any other class of shares of the Corporation.

3. Participation in Assets Upon Dissolution - Common Shares. In the Event of the liquidation, dissolution or winding up of the Corporation or other distribution of assets of the Corporation among its shareholders for the purpose of winding up its affairs, the holders of the common shares, ranking junior to the holders of the preferred shares, shall after payment to the holders of the preferred shares of the amounts so payable to them, be entitled to any further distribution of the property or assets of the Corporation.

Preferred Shares

1. Voting - Preferred Shares. The holders of the preferred shares shall not be entitled as such (except as hereinafter specifically provided) to receive notice of or to attend any meeting of the shareholders of the Corporation and shall not be entitled to vote at any such meeting. However, notwithstanding the foregoing, the holders of the preferred shares shall be entitled to notice of meetings of the shareholders of the Corporation called for the purpose of authorizing the dissolution of the Corporation or the sale, lease or exchange of all or substantially all the property of the Corporation other than in the ordinary course of business of the Corporation.

2. Dividends - Preferred Shares. The holders of the preferred shares shall be entitled to receive non-cumulative dividends if, as and when declared by the board of directors of the Corporation out of the assets of the Corporation properly applicable to the payment of dividends in such amounts and payable in such manner as the board of directors

may from time to time determine. Subject to the rights of the holders of any other class of shares of the Corporation entitled to receive dividends in priority to or concurrently with the holders of the preferred shares, the board of directors may in its sole discretion declare dividends on the preferred shares to the exclusion of any other class of shares of the Corporation.

3. Redemption by Corporation - Preferred Shares. Subject to the provisions of subsection 32 (2) of the Business Corporations Act (Ontario) , the Corporation may upon giving notice as hereinafter provided, redeem at any time the whole or from time to time any part of the then outstanding preferred shares from any one or more of the holders thereof as the board of directors of the Corporation may in its sole discretion determine on the payment of \$1,000.00 for each preferred share to be redeemed (the "Preferred Share Redemption Amount"), plus all declared and unpaid dividends thereon (the "Preferred Share Redemption Price").

4. Method of Redemption - Preferred Shares. In any case of redemption of preferred shares under the provisions of the last preceding clause hereof, the Corporation shall at least twenty (20) days before the date specified for redemption mail to each person who at the date of mailing is a registered holder of preferred shares to be redeemed a notice in writing (the "Redemption Notice") of the intention of the Corporation to redeem such preferred shares. The Redemption Notice shall be mailed in a prepaid letter addressed to each such shareholder at his or her address as it appears on the books of the Corporation or in the event of the address of any such shareholder not so appearing then to the last known address of such shareholder; provided, however, that accidental failure to give any such notice to one (1) or more of such shareholders shall not affect the validity of such redemption. The Redemption Notice shall set out the Preferred Share Redemption Price and the date on which redemption is to take place and if part only of the shares held by the person to whom it is addressed is to be redeemed the number thereof so to be redeemed. On or after the date so specified for redemption, the Corporation shall pay or cause to be paid to or to the order of the registered holders of the preferred shares to be redeemed the Preferred Share Redemption Price thereof on presentation and surrender at the registered office of the Corporation or any other place designated in the Redemption Notice of the certificates representing the preferred shares called for redemption and such preferred shares shall thereupon be redeemed. If a part only of the shares represented by any certificate are redeemed a new certificate for the balance shall be issued at the expense of the Corporation. From and after the date specified for redemption in the Redemption Notice the holders of the preferred shares called for redemption shall cease to be entitled to dividends and shall not be entitled to exercise any of the rights of shareholders in respect thereof unless payment of the Preferred Share Redemption Price shall not be made upon presentation of certificates in accordance with the foregoing provisions, in which case the rights of the shareholders shall remain unaffected. The Corporation shall have the right at any time after the mailing of notice of its intention to redeem any preferred shares as aforesaid to deposit the Preferred Share Redemption Price of such shares represented by certificates as have not at the date of such deposit been surrendered by the holders thereof in connection with such redemption to a special account in any chartered bank or any trust company in Canada named in such notice to be paid without interest to or to the order of the respective holders of such preferred shares called for redemption upon presentation and surrender to such bank or trust company of the certificates representing the same and upon such deposit being made or upon the date specified for redemption in such notice, whichever is the later, the preferred shares in respect whereof such deposit shall have been made shall be redeemed and the rights of the holders thereof after such deposit or such redemption date, as the case may be, shall be limited to receiving without interest their proportionate part of the total Preferred Share Redemption Price so deposited against presentation and surrender of the said certificates held by them respectively.

5. Partial Redemption - Preferred Shares. In the event that only part of the preferred shares is at any time to be redeemed, the shares so to be redeemed shall be selected pro rata (disregarding fractions) from among the holders of record thereof as at the date of the Redemption Notice or in such other manner as the board of directors of the Corporation in its sole discretion may deem equitable or, the shares so to be redeemed shall be selected by lot or in such other manner as the board of directors of the Corporation in its sole discretion may by resolution determine.

6. Preferred Share Redemption Amount Adjustment.

(i) In this section:

a) "Fair Market Value" means the Preferred Share Redemption Amount.

b) "Exchange Consideration" means the product of the Preferred Share Redemption Amount and the number of preferred shares issued.

c) "Final Determination" means the earliest to occur of:

i. the concurring decision of the holders of the preferred shares and the competent taxing authority; or

ii. the final determination of the competent taxing authority in respect of which either no objection or appeal has been instituted within the time prescribed by applicable legislation or all objections and appeals have been withdrawn or discontinued before delivery of any judgment by the court of first instance; or

iii. the decision of a court of competent jurisdiction in respect of which either no appeal has been instituted within the time prescribed by applicable legislation or all appeals have been discontinued before delivery of any judgment by the appellent court; or

iv. the decision of a court of competent jurisdiction from which no further appeal may be taken.

(ii) The Preferred Share Redemption Amount shall be adjusted as herein provided. If any competent taxing authority shall

a) allege that the Exchange Consideration is not the Fair Market Value; or

b) propose to make an assessment on the basis that the Exchange Consideration is greater or less than the Fair Market Value;

the Preferred Share Redemption Amount shall be adjusted retroactively to the date of the first issuance of the preferred shares so that the Exchange Consideration is equal to the Fair Market Value fixed by the Final Determination. If after such adjustment, the Preferred Share Redemption Amount would be less than \$0.01 per share, then the holders of the preferred shares shall pay an adjustment amount to the Corporation in an amount so that the Preferred Share Redemption Amount (determined on the basis that the adjustment amount paid hereunder was part of the original consideration for the issue of the preferred shares) shall be equal to \$0.01 per share, together with interest thereon calculated at the Benefit rate from the date of issue of the preferred shares to the date of payment.

(iii) If any of the preferred shares has been redeemed prior to the date on which the Final Determination occurs, then the excess or shortfall, as the case may be, of the redemption amount paid to the holder of such shares in relation to the amount which would have been so paid if the Final Determination had occurred prior to such redemption shall be paid by such holder to the Corporation or by the Corporation to such holder, as the case may be, together in either case with interest thereon calculated at the Benefit Rate from the date of such redemption to the date of payment.

(iv) Any notice required to be given with respect to the redemption of the preferred shares may be waived when and if the registered holders of the shares called for redemption signify their consent to such waiver and execute a waiver in favour of the Corporation relieving the Corporation from the obligation of giving notice to such registered holders.

7. Redemption at the Option of the Shareholder - Preferred Shares.

(i) Subject to the provisions of subsection 32 (2) of the Act, every registered holder of preferred shares may, at his or her option and in the manner hereinafter provided, require the Corporation to redeem at any time all or part of the preferred shares held by such holder upon payment for each share to be redeemed of the amount of the Preferred Share Redemption Price.

(ii) In the case of the redemption of preferred shares under the provisions of paragraph 7 (i) above, the holder thereof shall surrender the certificate or certificates representing such shares at the registered office of the Corporation accompanied by a notice in writing (the "Preferred Share Redemption Notice") signed by such holder requiring the Corporation to redeem all or a specified number of the shares represented thereby. As soon as practicable following receipt of the Preferred Share Redemption Notice, the Corporation shall pay or cause to be paid to or to the order of the registered holder of the shares to be redeemed the Preferred Share Redemption Price. If only a part of the shares represented by any certificate are redeemed, a new certificate for the balance shall be issued at the expense of the Corporation.

8. Participation in Assets Upon Dissolution - Preferred Shares. In the event of the liquidation, dissolution or winding up of the Corporation or other distribution of assets of the Corporation among its shareholders for the purpose of winding up its affairs, the holders of the preferred shares, ranking in priority to the holders of the common shares and any shares ranking junior to the preferred shares, shall be entitled to receive from the assets and property of the Corporation in respect of each preferred share held by them an amount equal to the Preferred Share Redemption Price before any amount shall be paid or any property or assets of the Corporation are distributed to the holders of the common shares or shares of any other class ranking junior to the preferred shares. After payment to the holders of the preferred shares of the Preferred Share Redemption Price, the holders of the preferred shares shall not be entitled to share in any further distribution of property or assets of the Corporation.

8. The issue, transfer or ownership of shares is/is not restricted and the restrictions (if any) are as follows:

L'émission, le transfert ou la propriété d'actions est/n'est pas restreinte. Les restrictions, s'il y a lieu, sont les suivantes:

No shares in the capital of the Corporation shall be transferred without either:

(i) the consent of the holders of at least seventy-five percent (75%) of the common shares of the Corporation for the time being outstanding expressed by a resolution passed at a meeting of the shareholders or by an instrument or instruments in writing signed by the holders of at least fifty-one percent (51%) of such shares; or

(ii) the consent of the directors of the Corporation expressed by a resolution passed at a meeting of the board of directors or by an instrument or instruments in writing signed by a majority of the directors.

9. Other provisions, (if any, are). Autres dispositions, s'il y a lieu:

That the board of directors may from time to time, in such amounts and on such terms as it deems expedient:

(i) borrow money on the credit of the corporation;

(ii) issue, reissue, sell or pledge debt obligations (including bonds, debentures, notes or other similar obligations, secured or unsecured) of the Corporation;

(iii) to the extent permitted by law, give a guarantee on behalf of the Corporation to secure performance of any present or future indebtedness, liability or obligations of any person; and

(iv) charge, mortgage, hypothecate, pledge or otherwise create a security interest in all or any of the currently owned or subsequently acquired real or personal, movable or immovable property of the Corporation, including book debts, rights, powers, franchises and undertakings, to secure any debt obligations or any money borrowed or other debt or liability of the Corporation;

The board of directors may from time to time delegate one or more of the directors and officers of the Corporation with all or any of the powers conferred on the board above to such extent and in such manner as the board shall determine at the time of each such delegation.

The number of shareholders of the Corporation, exclusive of persons who are in its employment and exclusive of persons who, having been formerly in the employment of the Corporation, were, while in that employment, and have continued after the termination of that employment to be, shareholders of the Corporation, is limited to not more than fifty (50), two or more persons who are the joint registered owners of one or more shares being counted as one shareholder.

Any invitation to the public to subscribe for securities of the Corporation is prohibited.

10. The names and addresses of the incorporators are

Nom et adresse des fondateurs

First name, initials and last name or corporate name Prénom, initiale et nom de famille ou dénomination sociale

Full address for service or address of registered office or of principal place of business giving street & No. or R.R. No., municipality and postal code

Domicile élu, adresse du siège social au adresse de l'établissement principal, y compris la rue et le numéro, le numéro de la R.R. , le nom de la municipalité et le code postal

- DUNCAN YUEN

11 ALLSTATE PARKWAY Suite 300

MARKHAM ONTARIO

CANADA L3R 9T8

- JASON THEOFILOS

11 ALLSTATE PARKWAY Suite 300

MARKHAM ONTARIO

CANADA L3R 9T8

- ANGELO POLLAS TRONE

11 ALLSTATE PARKWAY Suite 300

MARKHAM ONTARIO

CANADA L3R 9T8

Référence de publication: 2012074016/247.

(120104744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.905.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Miya S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2012068329/13.

(120097271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Macro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068334/10.

(120097670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Jomarita Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 30, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 169.583.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente mai.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

A COMPARU:

Monsieur José Maria RIBEIRO TAVARES, chauffeur de taxis, demeurant à L-2265 LUXEMBOURG, 30, Rue de la Toison d'or.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de louage de taxis et de voitures de locations, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "JOMARITA TAXIS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2012.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur José Maria RIBEIRO TAVARES, prredit.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-2265 LUXEMBOURG, 30 , Rue de la Toison d'or.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: José Maria Ribeiro Tavares, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 juin 2012. Relation: RED/2012/741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012074342/85.

(120104797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Magellan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.262.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012068335/13.

(120096843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Maine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068336/9.

(120097292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Malbrouck Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 131.223.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur – délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012068337/13.

(120096917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

BNP Paribas Focused Strategies Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.982.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 21 juin 2012

En date du 21 juin 2012, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle accepte la démission de Monsieur Nicolas CHAPUT en date du 31 décembre 2011.

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Anthony FINAN, Philippe BOULENGUIEZ, Samir CHERFAOUI, et Marc RAYNAUD.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société Ernst & Young;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS FOCUSED STRATEGIES FUNDS

Référence de publication: 2012073502/19.

(120104602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Malibu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 51.627.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068339/9.

(120097768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Malux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 28.862.

Les comptes consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068340/9.

(120097679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Malux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 28.862.

Les comptes consolidés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068341/9.

(120097680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

MAMIMAMA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.749.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068342/9.

(120096851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Austria Corporation, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 14.835.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°856/12 rendu en date du 14 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation n°L-5776/08 de la société anonyme Austria Corporation, dont le siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, a été dénoncé en date au 16 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14835.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012073476/18.

(120104685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068345/9.

(120096927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.408.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068351/9.

(120097229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Pôle Européen de Développement.
R.C.S. Luxembourg B 53.778.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2012068355/12.

(120097190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung Wallberg Invest S.A.

Die Ordentliche Generalversammlung vom 21. Juni 2012 der Wallberg Invest S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)

Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)

Herr Marcel Ernzer (Mitglied)

Herr Michael Marx (Mitglied)

Herr Christian Rauscher (Mitglied)

- Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013 als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen, PricewaterhouseCoopers S. à r. l. als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013 zu wählen.

Luxembourg, den 21. Juni 2012.

Für Wallberg Invest S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012074580/24.

(120104958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Mia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 134.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068357/10.

(120097659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Micro International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 156.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068361/10.

(120096957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Mijan S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 160.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068362/9.

(120097254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Min Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.412.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068365/10.

(120096867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Vallbacken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 97.824.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.06.2012.

Pour: VALLBACKEN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten

Référence de publication: 2012068540/15.

(120096871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

MIPOJOMA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.752.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068368/9.

(120096852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Neely Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 160.222.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012068372/13.

(120097405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Brugama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.599.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 mai 2012

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'au terme de son mandat à savoir l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

BRUGAMA SPF, S.A.

Ch. FRANCOIS / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012074130/22.

(120105139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Oquendo (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.290.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012068395/14.

(120097482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

**IVG Vysehrad Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. Vysehrad Beteiligungs GmbH).**

Capital social: EUR 15.100,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.951.

—
Im Jahre zweitausendundzwölf, den ersten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Wird ein Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilnehmerin der Vysehrad Beteiligungs GmbH aufgenommen, einer in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 5, rue de Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 150.951, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Me Marc LECUIT, Notar mit Amtssitz in Mersch, am 20. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 458 vom 3. März 2010 (hiernach die Gesellschaft).

Die alleinige Anteilnehmerin der Gesellschaft, die HRI Lux Verwaltungsgesellschaft, eine luxemburgische Verwaltungsgesellschaft nach Kapitel 16 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere in seiner derzeit gültigen Fassung, in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd im eigenen Namen und für Rechnung des HRI Immobilienfonds - Nr. 1 (die alleinige Anteilnehmerin), wird vertreten durch André HOMMEL, Avocat, berufsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 16. Mai 2012.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die alleinige Anteilseignerin ersucht sodann den unterzeichneten Notar, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

1. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von, namentlich fünfzehntausendeinhundert (15.100) Euro, eingeteilt in einhunderteinundfünfzig (151) Anteile zu je einhundert (100) Euro, in seiner Gesamtheit von der hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseignerin gehalten wird, ist die alleinige Anteilsinhaberin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- (A) Verzicht auf die Einberufungsmodalitäten;
- (B) Änderung von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);
- (C) Änderung des Namens der Gesellschaft durch Änderung von Artikel 1 der Satzung;
- (D) Kenntnisnahme des Rücktritts der Geschäftsführer und Ernennung des alleinigen Geschäftsführer;
- (E) Verlegung des Gesellschaftssitzes;
- (F) Verschiedenes.

3. Sodann fasst die alleinige Anteilseignerin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten ist, verzichtet die alleinige Anteilinhaberin auf die Einberufungsschreiben und betrachtet sich als ordnungsgemäß eingeladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt Artikel 3 der Satzung, welcher den Satzungszweck der Gesellschaft beschreibt, wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 3. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft darf Geschäftsgrundstücke und gemischtgenutzte Grundstücke in Luxemburg und im Ausland erwerben und veräußern. Die Gesellschaft darf auch grundstücksgleiche Rechte und vergleichbare Rechte, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes erworben werden dürfen, sowie Gegenstände, die zur Bewirtschaftung ihrer Vermögenswerte erforderlich sind, erwerben und veräußern.

Die Gesellschaft darf des Weiteren Beteiligungen an Immobilien-Gesellschaften erwerben, deren Unternehmensgegenstand in deren Gesellschaftsvertrag bzw. Satzung auf Tätigkeiten beschränkt ist, die die Gesellschaft gemäß dieser Satzung ausüben darf.

Die Gesellschaft darf Darlehen an Immobilien-Gesellschaften vergeben, an denen sie im Einklang mit ihrem Gesellschaftszweck eine direkte oder indirekte Beteiligung hält. Die Gesellschaft hat sicherzustellen, dass

- (a) die Darlehensbedingungen marktgerecht sind;
- (b) das Darlehen ausreichend besichert ist; und
- (c) bei einer Veräußerung der Beteiligung die Rückzahlung des Darlehens innerhalb von sechs Monaten nach Veräußerung vereinbart ist.

Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle weiteren Tätigkeiten auszuüben, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes ausgeübt werden dürfen, soweit dies nach luxemburgischem Recht zulässig ist."

Dritter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt den Namen der Gesellschaft durch Neufassung von Artikel 1 der Satzung, welcher den Namen der Gesellschaft beschreibt, abzuändern und wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 1. Name.** Es wird eine "société à responsabilité limitée" mit dem Namen "IVG Vysehrad Beteiligungs GmbH" (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll."

Vierter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin nimmt den Rücktritt folgender Geschäftsführer zur Kenntnis:

- Herr Peter Fischer, geboren am 08. Juni 1970,
- Herr Harald Charbon, geboren am 11. Juli 1969,
- Herr Philippe Stanko, geboren am 15. Januar 1977, und
- Herr Gerhard Kerschbaum, geboren am 24. März 1950.

Den Geschäftsführern wird hiermit für die Dauer ihres Mandats Entlastung (quitus) erteilt.

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt Herrn Osman Saritarla, geboren am 25. November 1977 in Recklinghausen, Deutschland, mit beruflicher Anschrift 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxemburg, für einen unbefristeten Zeitraum zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt den Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung nach 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zu verlegen.

Gebühren

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. HOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25408. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012073994/94.

(120104399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

ACAC Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

In the year two thousand and twelve, on the first day of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GMACI Re Limited, a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM10, Bermuda and registered under corporate number 45949, in its capacity as sole member of the Company (hereinafter referred to as "GMACI Re Limited" or the "Sole Member");

duly represented by M^e Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given on 24 May 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

GMACI Re Limited is the sole member of ACAC Holdings Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.995 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on 13 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 867 on 3 April 2012.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the share capital of the Company by an amount of USD 7,480,000.- (seven million four hundred and eighty thousand United States Dollars) in order to bring it from its current amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) up to an amount of USD 7,500,000.- (seven million five hundred thousand United States Dollars), through the issuance of 74,800 (seventy-four thousand eight hundred) new corporate units of the Company with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

All of the 74,800 (seventy-four thousand eight hundred) new corporate units of the Company have been subscribed by the Sole Member at a total subscription price of USD 7,480,000.- (seven million four hundred eighty thousand United States Dollars).

The corporate units subscribed are fully paid up in cash by the Sole Member, so that the cash contribution of USD 7,480,000.- (seven million four hundred eighty thousand United States Dollars) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of USD 7,480,000.- (seven million four hundred eighty thousand United States Dollars) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 5 first paragraph of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“The subscribed corporate capital is set at USD 7,500,000.- (seven million five hundred thousand United States Dollars) represented by 75,000 (seventy-five thousand) corporate units with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.”

Third resolution

The Sole Member resolves to authorize any one manager of the Company and/or any lawyer of the law-firm WILDGEN - Partners in Law, with offices in Luxembourg, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the members' register of the Company to reflect the above mentioned capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour de juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

GMACI Re Limited, une société régie par les lois des Bermudes, dont le siège social est situé à Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM10, Bermuda, immatriculée sous le numéro de société 45949, en sa capacité d'associé unique de la Société (ci-après "GMACI Re Limited" ou l'"Associé Unique").

dûment représentée par Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 24 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

GMACI Re Limited est l'associé unique de ACAC Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.995 (la "Société"). La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 867 du 3 avril 2012.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 7.480.000.- (sept millions quatre cent quatre-vingt mille Dollars américains) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de USD 20.000.- (vingt mille Dollars américains) à un montant de USD 7.500.000.- (sept millions cinq cent mille Dollars américains) par l'émission de 74.800 (soixante-quatorze mille huit cents) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100.- (cent Dollars américains) chacune.

L'intégralité des 74.800 (soixante-quatorze mille huit cents) nouvelles parts sociales de la Société a été souscrite par l'Associé Unique pour un prix total de souscription de USD 7.480.000.- (sept millions quatre cent quatre-vingt mille Dollars américains).

Les parts sociales souscrites sont entièrement payées en numéraire par l'Associé Unique, de telle sorte que l'apport en numéraire de USD 7.480.000,- (sept millions quatre cent quatre-vingt mille Dollars américains) est désormais à la disposition de la Société, ce point ayant été prouvé au notaire soussigné.

L'apport en numéraire de USD 7.480.000,- (sept millions quatre cent quatre-vingt mille Dollars américains) est affecté entièrement au capital social de la Société.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article cinq premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Dollars américains) représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société et/ou tout avocat de l'étude WILDGEN – Partners in Law, dont les bureaux sont situés à Luxembourg, agissant individuellement et sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, signer et exécuter le registre des détenteurs de parts sociales de la Société aux fins de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement, à exécuter toutes actions nécessaires ou utiles à l'application des présentes résolutions.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25417. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012073442/119.

(120104673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Société Holding pour le Financement Immobilier S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.567.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068464/10.

(120097342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Share Planete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 147.014.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074518/10.

(120105313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Scevolles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.644.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 15 juin 2012 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Joseph HENRIOT, Administrateur A et Président

Noël DIDIER, Administrateur B, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

COSAFIN S.A., Administrateur B, représentée par Jacques BORDET

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Copie conforme

J. HENRIOT / COSAFIN S.A.

Administration A + Président / Administrateur B

Référence de publication: 2012074514/21.

(120104973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Schaefer Vic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 74, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 51.991.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2000 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 8 décembre 2000, la démission de Madame MULLER Catherine, domiciliée à L-4987 SANEM, 18, Quartier de l'Eglise, en tant que gérante technique.

- de confirmer, à compter du 8 décembre 2000, la nomination de Madame PAYEN épouse BRACHMANN Marina Régina, domiciliée 74, rue de Sanem à L-4382 EHLERANGE, en tant que gérante technique.

- de confirmer, à compter du 8 décembre 2000, la nomination de Monsieur BRACHMANN Gilbert, demeurant à L-4382 EHLERANGE, 74, rue de Sanem, en tant que gérant administratif.

- Jusqu'à la somme de mille deux cent quarante Euros (1.240.- €), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique. Pour toute opération supérieure à cette somme, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juin 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012074515/21.

(120105079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Storvik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.411.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068468/10.

(120097671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.